

MUESPACH



A
N
C
H
E
T
T
E

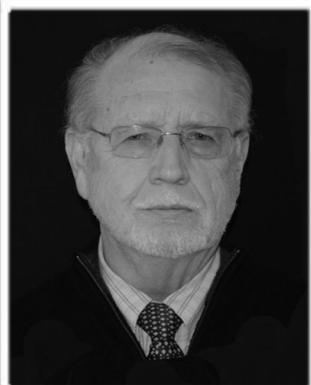


Bulletin d'information communal

N° 69 / DECEMBRE 13



Le Mot du Maire



Le Conseil municipal fut particulièrement actif au cours de cette année 2013, tout comme il le fut d'ailleurs durant tout son mandat qui se terminera en mars 2014.

De nombreuses réalisations de rénovations urbaines furent entreprises au cours de cette période, sitôt les circonstances le permettant se présentant. Il fallait ainsi que les travaux d'assainissement d'une rue soient entrepris et terminés pour que puisse être envisagée l'intervention communale.

On ne pouvait, dans cette contrainte, envisager un ordre différent dans la plus lourde des rénovations urbaines que nous allions entreprendre : celle de la traversée villageoise, qui ne pouvait se faire qu'à la suite des travaux d'assainissement et la pose d'une nouvelle conduite d'eau potable dans la rue du 1^{er} septembre.

Je tiens à ce propos à remercier Monsieur le Président André Bohrer de la Communauté de communes Ill et Gersbach, ainsi que le Vice-président chargé de l'Eau et de l'Assainissement, Monsieur Dominique Springinsfeld pour avoir ordonné ces travaux en notre village.

En fin d'année 2013 sont assainies la rue de Ferrette, la rue du 1^{er} septembre jusqu'au pont en sortie vers Muespach-le-Haut, la rue de la Montagne, ainsi que la rue du Moulin.

Les prochains travaux d'assainissement à Muespach seront réalisés dans la rue de Steinsoultz par la Communauté de Communes Ill et Gersbach, respectant ainsi le plan d'assainissement réglementé par l'Agence de l'Eau.

L'assainissement à venir suppose, au cours du mandat de 2014 à 2020, des travaux de rénovation urbaine à entreprendre par la commune de Muespach.

Mentionner dans ce bulletin certaines opérations de rénovation urbaine, et rappeler d'autres réalisations d'importance, me pousse à donner quelques détails d'organisation.

Ainsi le fait d'engager des entreprises sur les chantiers suppose de disposer au sein de l'administration communale d'une équipe technique disposant des qualités d'intervention et de contrôle requises dans ces missions.

Le staff technique communal est de longue date connu par tous les habitants de Muespach, tant il est vrai qu'Eric et Serge sont présents quotidiennement dans tous les cas de figure qui nécessitent leurs multiples interventions. Je tiens ici à les féliciter tout particulièrement pour l'ensemble des tâches multiples qu'ils réalisent, souvent dans l'anonymat le plus complet, avec conscience et grande efficacité.

Combien de mes collègues maires, ne m'envient-ils pas d'avoir cette équipe à mes côtés : c'est dire combien ces deux ouvriers sont utiles au sein de notre communauté.

Les grands travaux engagés en notre commune, supposent tout autant un accompagnement administratif et technique. Lancer des opérations de rénovation urbaine demande au préalable la gestion administrative du projet, qui, à Muespach se fait sans « bureau d'étude » depuis que nous fûmes tenus de nous en séparer pour des motifs exprimés auprès du Conseil municipal. Cette

mission fut remplie par notre secrétaire, Monsieur Muller. Le projet lui-même structuré à l'aide des plans topographiques dressés par un géomètre, mesuré et quantifié par le maire et son adjoint Monsieur Alain Schmitt, Président de la commission des « *travaux publics et des bâtiments communaux* » assisté de Messieurs, Groell Pascal, Hebinger Hubert et Jacques Henri est, en fin du concept, édité et envoyé aux entreprises sous forme d'appel à projets. La « *commission d'appel d'offres et d'adjudication* » du Conseil municipal procède au dépouillement des offres des entreprises et les adresse au Conseil municipal chargé du choix de l'entreprise à retenir.

Les travaux démarrent ensuite sous la responsabilité de l'entreprise, mais aussi et tout autant sous le contrôle constant, c'est-à-dire quotidien, du maire et de son adjoint technique. Je tiens ici à remercier et à féliciter au travers d'Alain Schmitt mon très utile adjoint, toute cette commission, pour l'ensemble des prestations effectuées dans tous les chantiers communaux, tout au long de ce mandat !

Dans un cadre tout à fait différent, je rappelle ici la rénovation ponctuelle mais partielle, du toit de l'église paroissiale qui relève faut-il le rappeler au lecteur, de la compétence communale. Au cours des deux exercices passés, 2012 et 2013, la commune devait intervenir par deux fois sur la couverture du toit de cet édifice cultuel pour cause d'infiltrations d'eau. Les travaux menés sous la direction du maire et de l'adjoint ci-dessus nommé, devaient être confiés à l'entreprise Di Biase. Une réfection partielle mais urgente des lieux d'infiltration s'imposait selon l'expertise mandatée. Une deuxième opération analogue devenait nécessaire en 2013. L'ensemble de ces interventions se soldait à près de 20 000 euros.

En connaissance des problèmes que pose cette toiture, rénovée pourtant sur toute sa longueur en son côté Nord en 1982, et en raison de ces deux interventions rapprochées en moins de deux ans, je propose qu'une expertise de l'ensemble du toit soit menée. Selon les résultats de cette analyse, et en connaissance du coût de la rénovation à effectuer, le Conseil municipal pourra inscrire à son budget, le financement de cette réfection. Il n'y aurait plus ainsi nécessité de répondre au « *stop and go* » à chaque alerte, et le Conseil municipal disposerait du pouvoir d'engager à bon escient les travaux nécessaires à la rénovation.

Tout ainsi se réalise en son temps, en fonction des critères techniques et économiques que la commune se doit de gérer.

Pour rester dans le cadre de la responsabilité communale en matière de gestion de son domaine urbain, le lecteur aura bien sûr remarqué la construction d'une seconde structure de stèles funéraires au columbarium du cimetière communal, et tout autant la construction d'une seconde fontaine rue de la Montagne.

Faut-il rappeler que c'est à la commission communale « *urbanisme et environnement* » et à son président Pascal Groell, que l'on doit cette nouvelle fontaine qui sera associée à la butte destinée à recevoir notre antique véhicule d'incendie. Cette nouvelle réalisation, et toutes celles déjà intégrées dans le ban communal sous différentes formes de structures florales, rendent notre village de plus en plus attrayant.

Pour ce qui relève tout particulièrement de l'agrandissement du columbarium, et de l'ensemble des prestations fournies par la commission du « *cimetière communal* », il convient de féliciter très sincèrement Madame Régine Rentz présidente, et tout autant les membres de son équipe, les conseillers municipaux, Gutzwiller Vincent et Jacques Henri, et Groell Pascal pour ce chantier si bien mené durant tout ce mandat.

Je ne peux dans cet éditorial, taire ma fierté d'avoir amené avec le puissant concours de la

« *Commission Haut-Débit* » et celui de son président Christian Grandclaude, une véritable modernité à Muespach. Nous sommes passés – *il est vrai à force d'interventions multiples et variées auprès de multiples organismes et de ceux-ci le Conseil Général du Haut-Rhin et son président Monsieur Charles Buttner-* de la grisaille informatique, au ciel azuréen des internautes modernes. Après tant de labeur et d'efforts nous sommes en mesure de déclarer que nos promesses ont été tenues, mais aussi que l'avenir réserve encore de notoires améliorations. La commission ainsi ne pourra que perdurer dans ses fonctions dans le prochain mandat du Conseil municipal. Une reconnaissance particulière des internautes villageois revient de fait à cette commission présidée je le rappelle par Grandclaude Christian assisté des conseillers, Schindler Patrick, Hebinger Hubert, et Huber Philippe.

La commission de « *l'information et de la communication* » présidée par notre ami Norbert Demiéville, avait œuvré jusqu'à son décès avec une très particulière énergie, installant au sein de la mairie une nouvelle infrastructure informatique et numérique remarquable, permettant aux conseillers municipaux de visionner lors des réunions du Conseil, sur écran de conférence, toutes les informations nécessaires au débat, par un système de vidéo numérique avec caméra intégrée, reliée aux différents ordinateurs de la mairie.

La même commission avait dès son élection concouru à la réalisation d'une nouvelle mouture de notre « *Manchette de Muespach* ». Les membres de cette commission Christian Grandclaude, Philippe Huber et Patrick Schindler ont repris le flambeau au lendemain de la disparition de leur Président, afin d'assurer la continuité de cette publication et moderniser tout autant le site « *muespach.fr* »

Dans le domaine scolaire, les récentes intentions gouvernementales connues sous le vocable des « *rythmes scolaires* » sèment le trouble dans de très nombreuses écoles françaises. De surcroît cette administration de l'Etat, appelée « *Education nationale* » n'a de cesse depuis quelques années à réduire le nombre des enseignants affectés à nos écoles, même si notre Président « *Normal* » s'attache à vouloir nommer 60 000 enseignants supplémentaires.

La conséquence en notre village se solde par la fermeture d'une classe en maternelle en 2011 et, en 2012, par celle d'une classe en notre école élémentaire. Nos diverses interventions ne servent à rien bien sûr, tout comme celles qui restent lettre morte tout autant dans de nombreux autres villages qui manifestaient à ce propos.

Quel intérêt de nos jours, porte encore cette administration à l'école de nos villages. Devons-nous baisser les bras et laisser installer ce « *diktat* » sans appel ?

J'estime pour ma part que nous avons la chance de disposer chez nous d'une commission scolaire courageuse et très déterminée. Avec mon appui et en réponse aux dérives que je viens de rappeler, cette commission, sous la présidence de notre adjoint Patrick Schindler, et des délégués communaux Grandclaude Christian et Munch Michel, démontre à l'évidence que certaines petites communes françaises relèvent le défi. Muespach ainsi, par deux fois, installe en ses 2 classes élémentaires « *l'école numérique* » pour un coût de près de 38000 euros ! De plus et depuis le début de son mandat elle améliore progressivement l'environnement informatique de manière à assurer dans chaque classe élémentaire la couverture Internet, tout autant disponible en l'école maternelle. De surcroît et de manière à assurer la sécurité dans ces deux établissements scolaires relevant de la compétence de notre commune, chaque enseignante est dotée par la commune d'un téléphone portable .

Enfin, « *at last but not least* » les allocations de subventions pour les élèves ont été

substantiellement augmentées durant ces six dernières années. J'estime que le « *job* » a été complètement réalisé par tous les membres de cette commission, à laquelle je me permets d'allouer un énorme satisfecit !

Dans le même ordre d'idée, puisqu'il s'agit des jeunes de notre village, je pense devoir rappeler, si c'était nécessaire, la concrétisation d'un effort sans cesse observé, au profit de la jeunesse de notre village. Je mentionne bien évidemment l'activité de la « *commission jeunesse* » animée magistralement par son président Henri Jacques assisté de Groell Pascal Kuntz Jean- Claude et Huber Philippe. Bien que ce ne fût pas évident dès la première année de son mandat, cette commission prit une part active dans le projet du terrain de football intercommunal entre les deux Muespach. Cette prise de position et tout autant celle d'un Conseiller municipal Christophe Stolz, très impliqué dans la formation de plus d'une centaine de jeunes footballeurs dans le club muespachois, devait permettre au Conseil municipal de Muespach de décider en faveur d'une participation financière de 230 000 euros au projet de la création d'un nouveau terrain de football. Cette même commission devait tout autant plaider en faveur du « *mini stade de foot* » implanté voici deux ans en notre commune tout près de l'ancienne gare ! Bref, toutes les activités multiples et complexes ainsi réalisées depuis 2008 confèrent à cette commission la reconnaissance publique à laquelle j'ajoute bien entendu la mienne.

Le lecteur de cette « *Manchette* » aura peut-être à la lecture de mon éditorial le sentiment que toutes ces réalisations, certes utiles et honorables pour une commune de notre taille, demandent des investissements très importants et que le budget communal, toutes dépenses confondues – *Fonctionnement et Investissement*- demandera des efforts financiers conséquents au contribuable qu'il est.

Je crois devoir préciser à ce propos, et ce n'est pas Patrick Schindler président de la « *commission des finances et du budget* » qui me contredira, ni même Monsieur le Percepteur Ipponich de Ferrette, que tout au long des 5 mandats consécutifs de maire que j'assume, jamais la commune de Muespach ne devait se retrouver dans le « *rouge* ».

Je dois rappeler tout autant dans le même propos financier, que durant ces 5 mandats consécutifs de maire, le Conseil municipal de Muespach, toujours prônait, la modération de l'impôt communal. Ainsi cette attitude devrait être celle du prochain Conseil municipal du mois de mars 2014. Je l'encourage tant il est vrai que la situation financière de Muespach est saine comme devait encore le préciser Monsieur le Percepteur de Ferrette en date de Lundi 18 novembre 2013 au cours de notre entretien annuel en son bureau.

En décrivant dans un des chapitres précédents la mission du Secrétaire de mairie dans le cadre des préparations administratives d'un dossier technique devant servir à lancer des opérations de travaux publics, il conviendrait de comprendre, que la multitude des tâches d'un secrétariat, dans une mairie de village, demande de nos jours une très grande spécialisation et beaucoup de diplomatie. Bien que disposant d'un maire qui se fait un honneur de rédiger personnellement ses courriers et de les éditer lui-même tout-autant, le secrétaire de mairie doit encore accomplir de nombreuses autres tâches.

Il est du bonheur de Muespach de disposer de sa propre poste communale – tout le monde le sait- cette « *agence postale communale* » fonctionne à présent sous autonomie communale avec un agent communal recruté à cet effet. Cette charmante personne s'appelle Saadia : elle est affectée à mi-temps à la mission postale dont elle assume la gérance, et dans l'autre mi-temps est attachée au service du secrétariat de la mairie, au sein duquel elle occupe un emploi de secrétaire-adjointe.

Cette configuration administrative est très utile à notre secrétariat et mérite ma totale satisfaction tant il est vrai que la poste fonctionne très bien et que notre secrétaire-adjointe, travaille au sein de l'équipe du secrétariat à la plus grande satisfaction du maire et de Monsieur Muller son directeur.

Que reste-t-il à mentionner après ce long rappel des missions accomplies par le Conseil municipal de Muespach ? Celle bien sûr, des moins connues, celle qui s'occupe des choses de la vie à proprement parler , et qui trop souvent s'exprime discrètement, mais qui tout autant demeure utile. Cette commission, porte le nom de « *commission sociale , des personnes âgées et de l'action humanitaire* ». Elle est présidée par notre adjointe, Madame Marie-Hélène Jonner et secondée depuis de très longues années par Monsieur Jean-Claude Kuntz, véritable cheville ouvrière de cette commission si prenante mais délicate toutefois, ainsi que des conseillère et conseiller Régine Rentz et Philippe Huber.

Cette commission, connue de tout le monde, essentiellement pour ses activités de « surface » s'occupe effectivement de la gestion des grands anniversaires, de l'organisation des fêtes commémoratives et annuelles, du recrutement et du suivi des personnes relevant du registre des « seniors », de l'organisation des événements ponctuels ou hebdomadaires –sorties, rencontres, marches etc..- ainsi que de relations événementielles entre les différentes associations villageoises, mais aussi des grands événements nationaux tels que *la Banque alimentaire* et le *Téléthon*, aidée en cela tout autant par la commission « *Jeunesse* » de Jacques Henri.

Bien sûr la « commission sociale » comporte d'autres missions et de celles-ci les visites aux malades, aux pensionnaires des instituts de vieillesse et autres centres d'accueil. Avec le maire elle informe des cas sociaux du village, et inversement s'occupe avec le maire de rencontrer les personnes se trouvant en situation difficile. C'est donc une mission très délicate qui demande de la présence, de la mobilité, de l'énergie, de la connaissance des personnes, et de la faculté à venir en aide.

Tous ne peuvent remplir ces missions, c'est vrai. Les conseillers municipaux qui relèvent de cette commission sont à estimer. Personnellement je les félicite et les remercie pour leur engagement sans limite. Félicitations.

J'arrive à présent dans la dernière partie de mon bilan moral, qui somme toute reflète l'activité d'un Conseil municipal très dynamique et très engagé à la cause publique. Chaque conseillère, chaque conseiller mérite de la reconnaissance publique je vous l'assure. Que deviendrait à titre d'exemple, la gestion de nos forêts, si la « *commission agricole et de la forêt* » présidée par Vincent Gutzwiller et Hubert Hebingner n'existait pas, si elle n'était pas en constante relation avec l'Office National de Forêts, pour l'organisation des coupes annuelles et des ventes de bois ?

Ces femmes et ces hommes tous élus au Conseil municipal de Muespach furent durant les 6 années de ce mandat, attentifs à toutes les propositions que je formulais, de sorte que les délibérations de ce Conseil, reflétèrent toutes de cet engagement à rester au service de Muespach et de ses habitants. Je les remercie bien sûr avec respect, émotion et avec une grande sincérité. Je souhaite que l'esprit de ce Conseil soit conservé et que l'image de Muespach soit embellie d'année en année.

C'est le vœu le plus cher que je puisse exprimer au bout de mes 31 années de présidence du Conseil municipal de Muespach, et heureux maire de Muespach.

Je remercie ainsi la population de ce beau village, si typique du Sundgau, d'avoir toujours montré à mon égard le respect qu'elle pensait devoir à leur maire. Je fus très sensible à cette manifestation. Je

tiens enfin à dire combien, durant tout ce temps, je fus heureux et fier d'avoir été leur maire.

Merci de tout cœur!

En conclusion je me permets d'inviter tous les habitants de Muespach pour la traditionnelle rencontre annuelle aux « **Vœux du Maire** » **en date du Dimanche 12 janvier 2014, en la salle polyvalente de Muespach à 10 h 00**

Dans cette fébrile attente, je vous adresse mes vœux les plus chers pour passer un Joyeux Noël au sein de vos familles, sous cet arbre traditionnel, brillant de tous ses feux dans cette chaleureuse et douce ambiance des Noëls alsaciens.

Joyeux Noël et bonne et heureuse nouvelle année 2014

Le maire, Roland Haller

Bilan résumé des investissements 2013

De la lecture des comptes-rendus de séance du Conseil municipal,(cf. pages suivantes) et de ceux-ci les points relatifs aux investissements de 2013, on relèvera : -la deuxième phase de rénovation urbaine de la rue du 1er septembre (trottoirs et éclairage public) – l'installation d'une 2e classe numérique en l'école élémentaire- la création d'une placette avec fontaine, rue de la Montagne- l'agrandissement du columbarium – la pose d'un nouveau tapis d'enrobé dans les rues : de Durmenach, des Acacias, du haut de la rue du Gersbach, du haut de la rue de la Montagne, et, identiquement la réfection de la banquette rue de la vieille poste – la préparation technique pour la pose de 3 lampadaires (à Leds) rue de Durmenach- la 2e réfection partielle du toit de l'église paroissiale- les interventions techniques sur les bâtiments du local des donneurs de sang et du local technique des pompiers- la pose de nouveaux caissons éclairés « Mairie » et « Agence postale » ainsi que les opérations de nettoyage de nos rues et trottoirs- enfin l'inauguration historique de notre Haut-débit (NRA-ZO).

Perspectives 2014 :

Il convient de prévoir la réfection urbaine de la rue de Steinsoultz (à l'identique de la rénovation de la rue du 1er Septembre) dès lors que les travaux d'assainissement dans cette rue auront été entrepris par la Communauté de communes Ill et Gersbach. (CCIG)

Identiquement et dans le même ordre d'idée, la commune devra entreprendre au cours du nouveau mandat 2014-2020, la réfection urbaine de la rue de la Montagne (voirie, trottoirs, et éclairage public).

La commune également devra entreprendre des travaux de restauration des berges de la rue du Gersbach identiquement à ceux qui furent réalisés dans la rue de la Fontaine le long du cours d'eau !

Enfin la commune devra étudier une nouvelle réglementation des trottoirs, ainsi qu'un nouveau schéma des zones villageoises devant être limitées à 30 km/h. Enfin, comme précisé dans le « Mot du maire » la commune devra faire analyser l'état des lieux de la toiture de l'église, procéder à l'évaluation des coûts, et inscrire cette restauration au budget communal afin d'être en mesure d'entreprendre les travaux indispensables à la sauvegarde de cet édifice culturel qui ressort de la compétence et de la responsabilité communale.

Petit éditorial du maire...

réflexions personnelles

En cette période de l'année, propice aux préparatifs des fêtes à venir, de nombreux événements observés ou subis tout au long de 2013 nous portent à croire que rien ne « tourne » plus comme avant.

La contestation en de nombreuses régions s'amplifie graduellement, souvent violemment, pour atteindre des sommets. Le gouvernement semble hésiter devant cette levée de boucliers, qui ressemble à une « fronde ». Il tente de l'apaiser.

Il est vrai que les temps difficiles engendrent souvent des mouvements de foule plus ou moins encadrés, plus ou moins violents. Les révolutions populaires sont peut-être une des causes du cumul exacerbé de ces manifestations.

Nous vivons heureusement sous régime démocratique, au sein duquel la confrontation des doléances, des idées, c'est-à-dire l'émergence d'un débat public devrait contenir la montée en puissance des extrêmes pour aboutir à un consensus voire un moratoire susceptible de « régler » la situation politique, économique et sociale d'un pays. Les anciens « *Comités de Salut Public* » issus de la révolution française de 1789, n'avaient d'autres raisons que d'aboutir, cheminement après cheminement, ensemble à un résultat acceptable.

En considérant l'ensemble des événements qui agitent le monde, nous sommes aujourd'hui en droit de nous poser la question du devenir de la planète, soumise à tant de paramètres défavorables – climatiques, politiques, économiques et..... agricoles.

On constate avec satisfaction depuis peu, et bien plus qu'autrefois, que les hommes et les femmes se rassemblent pour trouver ensemble des solutions à ces problèmes. Le très récent cataclysme philippin, résultant de conditions climatiques extrêmes, montre à l'évidence l'énormité de la tâche qui attend nos dirigeants. Dans ce cas de figure, et pour débiter, il conviendrait de se mettre d'accord sur des programmes écologiques, ambitieux certes, mais réalisables.

L'être humain, depuis son existence a toujours réussi à trouver les solutions aux aléas de son quotidien. Il a évolué dans le sens de la sauvegarde de son clan et de son existence propre. Présenté de manière un peu triviale, on pourrait dire que l'être humain ne s'est pas contenté d'attendre que « ça passe » : il a pris ses dispositions pour trouver remède à ses maux ! Je crois deviner, malgré ce qui nous entoure, malgré ce que l'on vit, que cette règle « d'existence » persiste encore de nos jours, et que l'humanité trouvera les solutions à ses problèmes.

Pour ce qui est de la « politique » il convient de croire, avec la connaissance du passé, que les maux actuels, seront réglés bien sûr, au-delà des conflits économiques et sociaux actuels. Pour ce qui concerne l'Europe, on peut estimer qu'elle a, de tous les continents supportée le plus le poids des guerres. Ses peuples aujourd'hui en sont las : ils demandent la paix.

Vouloir dénoncer une carence, une injustice, voire une incapacité à gouverner, n'autorise pas « l'injure ». Nous disposons d'un outil majeur pour revendiquer, il s'appelle le « bulletin de vote » !

Il convient de réfléchir et de bien le choisir aux prochaines élections de nos acteurs politiques.

Cordialement votre maire, Roland Haller. / Novembre 2013

Comptes rendus du Conseil municipal de décembre 2011 à novembre 2012

Rappel : Les comptes rendus détaillés des réunions du Conseil municipal peuvent être consultés sur le site Internet : www.muespach.fr

Les délibérations relatives aux affaires d'urbanisme ne sont pas reprises dans le résumé ci-dessous (voir l'état des statistiques d'urbanisme inséré dans le présent bulletin)



Séance du 04 décembre 2012

BUDGETS ET FINANCES – VOTE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES

Une décision modificative n° 1/2012 au budget primitif de l'année 2012 a été approuvée à l'unanimité selon les détails ci-dessous :

-article 73923/Reversement sur Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources	+	300,00 €
-article 022/Dépenses imprévues	-	300,00 €

FORET COMMUNALE – REVISION D'AMENAGEMENT FORESTIER POUR LA PERIODE 2014/2033

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve le projet de révision d'aménagement de la forêt communale pour la période 2014/2033 élaboré par les services de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS.

TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE – 2EME TRANCHE – REALISATION D'UNE CONSULTATION POUR LES LOTS « VOIRIE » ET « ECLAIRAGE PUBLIC »

A l'unanimité, et en vue de la réalisation de la 2^{ème} tranche de travaux de voirie et d'éclairage public, le Conseil municipal approuve la réalisation de l'opération après une procédure de consultation sous la forme d'un marché à procédure adaptée selon l'article 28 du Code des marchés publics. La dévolution des travaux interviendra après la consultation visée ci-avant.

TRAVAUX DE VOIRIE – MISE EN PLACE DES ILLUMINATIONS DE NOEL SUR LES CANDELABRES D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal que les nouveaux candélabres installés dans la rue du 1^{ER} SEPTEMBRE sont dépourvus de système pour accroche les illuminations de Noël. Pour pallier à cette absence, il a sollicité la société LIGNES & RESEAUX DE L'EST, d'ILLFURTH, pour une offre de mise en place de ce type d'installations. Le devis n'ayant pas été réceptionné pour la présence réunion, la décision est reportée et devra être prévue début de l'année 2013.

TRAVAUX DE VOIRIE – RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE – MISE EN PLACE D'UN TAPIS D'ENROBE – INFORMATION

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Président du CONSEIL GENERAL du HAUT RHIN, afin qu'un nouveau tapis d'enrobé soit prévu sur la voie sérieusement détériorée de la R.D. 463 (RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE) en traversée de la commune, dès la fin des travaux d'assainissement, d'eau et de mise en place de trottoirs et de l'éclairage public. Il est sollicité dans ce courrier l'inscription de cette voie pour cette opération pour l'année 2013.

TRAVAUX DE VOIRIE – AMENAGEMENT DE VITESSES LIMITEES DANS CERTAINS SECTEURS

Les décisions suivantes ont été prises :

-mise en place de panneaux « Stop » au carrefour des voies communales « RUE DU CHATEAU D'EAU / RUE DU GERSBACH / RUE DE LA VIEILLE POSTE ». Les « stops » seront installés sur la voie « RUE DU CHATEAU D'EAU / RUE DE LA VIEILLE POSTE » et la « RUE DU GERSBACH » sera prioritaire ;
-implantation de panneaux plus grand dans la descente de la voie communale « RUE DU GERSBACH » avant l'arrivée sur le carrefour des voies communales « RUE DE LA GARE / RUE DES FLEURS » ;
-étude sur place pour une mise en place d'une signalisation adéquate au carrefour des voies communales « RUE DES VIGNES / RUE DE LA FORET »

REACTUALISATION DE LA CONVENTION CONCERNANT LA MAISON FORESTIERE DE DURMENACH

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les termes du projet de convention déposé par la commune de DURMENACH pour la mise à disposition de la maison forestière pour un nouvel agent chargé du triage forestier su secteur.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

-une demande de stage au secrétariat de la mairie a été déposée par une jeune lycéenne habitant la commune : elle sera instruire en liaison avec le secrétaire de mairie ;
-fixation de la date de la prochaine réunion du Conseil municipal : elle se déroulera Mardi 05 février 2013 ;
-rappel de la réception du Nouvel An du 13 janvier 2013 : elle se tiendra à 10h30 à la salle polyvalente.

Séance du 05 février 2013

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DES DECHETS DE L'ANNEE 2011 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH

A l'unanimité, le Conseil prend acte du dépôt en mairie du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets au titre de l'année 2011, établi par les services de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH et demande à Monsieur le Maire de mettre celui-ci à la disposition du public.

PROJET DE PERIMETRE D'EXTENSION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH AUX COMMUNES DE HENFLINGEN ET OBERDORF

A l'unanimité, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet d'extension de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH aux communes de HENFLINGEN et OBERDORF, et demande à Monsieur le Maire de notifier cette décision aux autorités préfectorales.

AUTORISATION D'ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2013

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2013 pour un montant maximum de 173.000,00 €.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DE L'ANNEE 2013

Monsieur le Maire propose au Conseil de procéder à un débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2013. Il précise à ce propos que le Conseil devra voter son budget en date limite du 15 avril 2013. Il précise également que le vote des taxes communales, dont les éléments définitifs ne sont pas connus à ce jour, soit entériné lors de la séance de vote du budget primitif. D'autre part, il fait part également de la baisse drastique des subventions du CONSEIL GENERAL, ce qui nécessite une recherche de financements extérieurs en hausse ou de prévoir un autofinancement beaucoup plus important que les années précédentes.

Ceci dit, Monsieur le Maire tient à faire savoir qu'il reviendra au Conseil, dans la lignée de ce qui avait déjà été annoncé lors du même débat d'orientation budgétaire de l'année 2012, de veiller à étudier les propositions d'aménagement de la voirie communale en fonction des impératifs d'avancement des travaux d'assainissement que va entreprendre la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH.

De ces considérations, il est proposé les opérations suivantes en précisant que la décision définitive ne sera validée que lors du vote du budget :

-la poursuite de l'aménagement de trottoirs et de l'éclairage public (2^{ème} tranche) entre le croisement RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE/RUE DE LA FONTAINE jusqu'à la sortie de la commune (avant le pont) en direction de MUESPACH LE HAUT,

-la réalisation d'une seconde classe numérique à l'école élémentaire,
-la poursuite de la réfection partielle de la toiture de l'église,
-le second versement de la participation communale à l'arrivée du haut débit dans la commune,
-la mise en place d'une structure de sécurité sur le pont de la RUE DU GERSBACH identique à celle de la RUE DE LA FONTAINE,

-la mise en place de trottoirs sur une partie de la RUE DE LA MONTAGNE (sous réserve des disponibilités financières, ce projet n'entrant pas dans les priorités de la commune),

Pour ce qui relève strictement du budget, et de la section d'investissement notamment, Monsieur le Maire fait savoir que les projets énumérés ci-dessus ne sont bien entendu pas limitatifs, mais qu'il importe de bien veiller à ne pas dépasser les capacités financières de la commune. Il précise qu'il a été demandé le versement d'un premier acompte de 150.000 € sur l'emprunt contracté d'un montant total de 300.000 € pour financer l'aménagement de voirie de la RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE.

Pour ce qui relève du fonctionnement, le Maire informe l'ensemble du Conseil que cette section ne demande pas de rectification majeure en 2013 par rapport à l'exercice 2012, aussi bien en dépenses qu'en recettes, sauf quelques modifications liées au changement d'intitulé de comptes et d'articles dans la nomenclature M14. Elle pourra ainsi être reconduite dans les dispositions financières quasi identiques aux précédentes.

Concernant les taux des impôts communaux, en l'absence de la notification par les services fiscaux départementaux des bases d'imposition de chaque taxe, la commission « Finances & Budgets » qui se réunira avant le vote en séance du budget, fera une proposition à l'assemblée délibérante lors de cette réunion.

L'intervention de Monsieur le Maire suscite l'approbation du président de la commission des finances, Monsieur Patrick SCHINDLER, 2^o adjoint au Maire, qui précise que l'objet de sa commission est de réaliser la synthèse des besoins réels de la commune avec les possibilités financières du contribuable muespachois.

En guise de conclusion, Monsieur le Maire fait part que la confection d'un budget est non seulement une étape obligatoire et enrichissante, mais que cette opération devient de plus en plus d'une réelle complexité au gré des nombreuses modifications intervenant tout au long de l'année, ne serait-ce que dans le cadre de la fiscalité locale, et surtout dans le contexte actuel de crise financière (diminution drastique des subventions du Département, gel des dotations de l'Etat, raréfaction des liquidités des organismes bancaires dus notamment à l'augmentation des fonds propres de ces derniers, etc...).

RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE – 1ERE TRANCHE – APPROBATION DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LE LOT N° 1/VRD

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve des travaux supplémentaires réalisés et à l'augmentation du marché initial avec la société EN CER, de ROPPENTZWILLER, faisant ainsi passer le lot n° 1/VRD de 192.112,50 € H.T. (soit 229.766,55 € T.T.C.) à 207.280,00 € H.T. soit 247.906,88 € T.T.C.), soit un surplus de 15.167,50 € H.T. (soit 18.140,33 € T.T.C.).

LOCAL DES DONNEURS DE SANG – REFECTION DE LA CHEMINEE EXTERIEURE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve de réaliser l'opération suivante : réfection de la cheminée extérieure du local des donneurs de sang, situé RUE DE LA GARE. Il approuve le devis présenté par la société ERIC RENOVATION de MUESPACH LE HAUT, d'un montant total de 780,00 € T.T.C.

LOCAL DES SAPEURS POMPIERS – REFECTION DE GOUTTIERE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve de réaliser l'opération suivante : réfection de gouttière au dépôt des sapeurs pompiers, situé RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE. Il approuve le devis présenté par la société ERIC RENOVATION de MUESPACH LE HAUT, d'un montant total de 180,00 € T.T.C.

RUE DE LA MONTAGNE – ALIMENTATION D'UNE FONTAINE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve de réaliser l'opération suivante : alimentation d'une fontaine dans la RUE DE LA MONTAGNE. Ils expliquent que cette réalisation pourra se faire grâce aux fouilles faites par l'entreprise chargée des travaux d'assainissement sous maîtrise d'ouvrage de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH. Il suffira d'acquérir le tuyau et la gaine permettant l'arrivée de l'eau dans la fontaine concernée. Il approuve le devis présenté par la société BIG MAT KAMMERER de WALDIGHOFFEN, d'un montant total de 758,98 € H.T., soit 907,74 € T.T.C.

DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX DE L'ANNEE 2013 – CLASSE NUMERIQUE A L'ECOLE ELEMENTAIRE

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve de réaliser l'opération suivante dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'année 2013 : extension de l'école numérique rurale à une seconde

classe à l'école primaire. L'ensemble de cette opération est évalué à 14.157,79 € H.T., soit 16.933,22 € T.T.C, adopte le plan de financement suivant :

	DEPENSES	RECETTES
Total travaux T.T.C. selon devis déposés -arrondi à	16.933,22 € 17.000,00 €	
Participation sollicitée au titre de la D.E.T.R. 2011 au taux maximum de 30% -arrondi à		4.247,34 € 4.200,00 €
Fonds libres de la commune		12.800,00 €
	17.000,00 €	17.000,00 €

et sollicite l'attribution d'une subvention de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux de l'année 2013.

REVISION DES RYTHMES SCOLAIRES – DECISION DE LA COMMUNE

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales et charge Monsieur le Maire d'informer de la présente décision les services académiques, les services de la Communauté de Communes Ill & Gersbach (compétente pour les activités périscolaires) et les services du Conseil général (compétent en matière de transport scolaire).

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

-mise en place d'une réglementation pour les riverains du domaine public : la commission communale chargée de la sécurité est priée de proposer l'élaboration d'un arrêté communal édictant une réglementation concernant les dégradations commises par les particuliers ou leurs mandataires au domaine public communal lors de travaux privés.

Séance du 05 mars 2013

CONSULTATION DES ELECTEURS SUR LE CONSEIL TERRITORIAL D'ALSACE – INSTALLATION DU BUREAU DE VOTE

Le tableau du bureau de vote pour la consultation des électeurs sur le Conseil Territorial d'Alsace en date du dimanche 07 avril 2013 a été élaboré. Le document définitif sera adressé à chaque intéressé pour information.

FORET COMMUNALE – TRAVAUX PATRIMONIAUX DE L'ANNEE 2013

Le Conseil municipal approuve sans observation et à l'unanimité le programme des travaux patrimoniaux pour l'année 2013 élaboré par les services de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS. Les détails des principaux éléments sont :

-travaux d'entretien des limites de parcelles à marteler en 2013 pour 1.000,00 € H.T. (par entreprise),
-travaux de dépressage (création de cloisonnements) pour 1.500,00 € H.T. (par entreprise),
-travaux de toilettage après coupe pour 3.500,00 € (par entreprise),
-honoraires de maîtrise d'œuvre de ces travaux pour 780,00 € H.T.,
soit un total H.T. de 6.780,00 € soit 8.108,88 € T.T.C.

COMPTE RENDU D'UNE REUNION DU 25 FEVRIER 2013 (ETAT, CONSEIL GENERAL, MAIRES DE MUESPACH ET STEINSOULTZ) – MISE EN SECURITE DE LA R.D. 463 SUR LE TRONCON ENTRE MUESPACH ET STEINSOULTZ

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la tenue d'une réunion qui s'est déroulée le Lundi 25 février 2013 en mairie de MUESPACH à laquelle ont participé les personnes suivantes : a) Représentants de l'Etat (Monsieur le Sous Préfet de l'arrondissement d'ALTKIRCH, Monsieur le Directeur du Cabinet du

Préfet du Haut-Rhin et des membres du service de la sécurité routière de la Préfecture) ; b) Représentants du Conseil Général du Haut-Rhin (Monsieur le Chef de l'Unité Routière du Conseil Général d'ALTKIRCH ; membres de la Direction des Routes du Département) ; c) Messieurs les conseillers généraux des cantons de FERRETTE et de HIRSINGUE ; d) Messieurs les Maires des communes de MUESPACH et de STEINSOULTZ. Les options suivantes ont été discutées pour mettre en sécurité le tronçon de la R.D. 463 entre MUESPACH et STEINSOULTZ : mise en place de 2 radars automatiques ; réfection du revêtement routier et limitation de la vitesse à 70 km/h sur l'ensemble du tronçon (soit de la sortie de MUESPACH jusqu'à l'entrée de STEINSOULTZ). La coupe d'un nombre limité d'arbres, situés en bordure de la route (côté forêt) aux abords de deux virages, sur une largeur moyenne de 2,00 m, fut également suggérée, afin d'améliorer la visibilité dans l'approche de ces deux virages.

Les membres du Conseil municipal, informés des différentes options envisagées, mais aussi de la statistique d'accidentologie (1990 à 2011) excessivement élevée sur ce très petit tronçon (16 sorties de route, ou collisions provoquant de nombreux blessés ainsi que 4 morts), donnent un avis de principe favorable à ces diverses mesures, compris la limitation de la vitesse à 70 km/h sur l'ensemble du réseau, qui ne pourrait se justifier que par l'installation envisagée des radars fixes.

PROJET D'INTERDICTION DE LA CIRCULATION DES VEHICULES DE PLUS DE 3,5 TONNES DANS LES RUES DE LA GARE, DE LA FONTAINE, DES COTEAUX ET DU RAIL

Une discussion a eu lieu sur la projet d'interdiction de la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans certaines voies communales (RUE DE LA GARE, RUE DE LA FONTAINE, RUE DES COTEAUX et RUE DU RAIL. Il est finalement décidé qu'un arrêté municipal soit pris pour interdire ces rues à la circulation des camions concernés par les travaux d'assainissement actuellement en cours dans la commune : en effet, il n'y a plus nécessité pour ce type de véhicule d'emprunter ces rues communales, vu que la route départementale est ouverte à la circulation. L'arrêté sera également étendu à la RUE DES PRES. La réglementation ne concernera pas les livreurs, les exploitants agricoles et les riverains de ces rues.

CONTROLE DES BORNES MUNICIPALES A L'INTERSECTION DES RUES DES VIGNES ET DE LA FORET

Monsieur le Maire explique aux conseillers municipaux qu'il y a lieu de procéder à un contrôle des bornes cadastrales à l'intersection des RUE DES VIGNES et RUE DE LA FORET, suite à la construction d'une maison d'habitation par la famille FABIEN SUSSELIN. Un devis sera demandé par la société AP-TOPO / OCHSENBEIN PIERRE de STEINBRUNN LE BAS pour la réalisation de cette prestation.

COMMANDE DE PANNEAUX DE SIGNALISATION ET RAPPEL DES SECTEURS A VITESSE LIMITEE A 30 KM/H

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour la commande de panneaux de signalisation selon une liste rue par rue présentée à la séance. Cette commande concernera l'acquisition de panneaux neufs, le remplacement de certains endommagés ou devenus non réglementaires, et de miroir à l'intersection de certaines rues. A l'issue de cette prestation, un nouvel arrêté municipal sera pris pour sécuriser juridiquement l'installation de l'ensemble de cette signalisation.

OPERATION "HAUT RHIN PROPRE" – DESIGNATION DES INTERVENANTS

L'opération « Haut Rhin Propre » sera reconduit cette année encore avec des bénévoles adultes de la commune. Les intéressés peuvent se mettre en rapport avec Monsieur PATRICK SCHINDLER, 2^{ème} Adjoint, chargé de cette opération au niveau de la commune.

PROPOSITIONS DE LA COMMISSION COMMUNALE CHARGEE DES FINANCES ET DES BUDGETS

Monsieur SCHINDLER PATRICK, 2^{ème} adjoint, chargé des finances et des budgets, a présenté les propositions de la commission communale pour le budget primitif de l'année 2013 :

- poursuite des travaux de voirie dans la RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE avec la 2^{ème} tranche (évaluation à 350.000,00 €) ;
- mise en sécurité des berges de la rivière RUE DU GERSBACH ;
- installation d'une seconde classe numérique à l'école élémentaire ;
- augmentation des taux des impositions locales pour l'année 2013 limitée à 2% ;
- prélèvement complémentaire des disponibilités de la section de fonctionnement par un versement en section d'investissement dont le montant sera fixé lors de l'élaboration définitive du budget ;
- prévision d'un emprunt complémentaire éventuel pour financer ces travaux.

Selon les possibilités financières et selon les urgences, pourraient aussi être envisagés la réfection de voies communales détériorées.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

-proposition pour le balayage des voies communales : la prestation sera commandée à la société FSC SERVICES, de GRAND CHARMONT, au prix de 840,00 € H.T. et devra être réalisée avant les fêtes de Pâques ;

-intervention de la Prévention routière à l'école élémentaire : un avis favorable est donné pour la prise en charge financière des repas des gendarmes de Brigade Motorisée intervenant à l'école élémentaire le 03 mai 2013 (il sera proposé que les frais de repas soient partagés avec l'autre commune concernée ce jour-là, soit RIESPACH) ;

-bois de chauffage : la distribution a été fixée au Vendredi 12 avril 2013 à 18h00 en mairie. Les intéressés seront avertis par courrier. D'autre part, il est réservé 12 stères de bois de chauffage pour du bois de service ;

-un avis favorable est donné à la demande de subvention du TENNIS CLUB de MUESPACH LE HAUT au titre des jeunes licenciés sportifs originaires de la commune de MUESPACH et fréquentant l'école de tennis de cette association ; le montant par jeune sera identique à celui versé au FOOTBALL CLUB de MUESPACH ;

-un avis favorable est donné au remplacement d'un volet roulant à l'école élémentaire de MUESPACH. La société LINEA, d'ILLZACH, sera destinataire d'un bon de commande d'un montant de 543,48 € H.T. soit 650,00 € T.T.C.

Séance du 02 avril 2013

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2012

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur PATRICK SCHINDLER, 2^{ème} adjoint, chargé des finances, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2012, service « Commune », dressé par Monsieur ROLAND HALLER, Maire, qui donne les résultats suivants :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Excédent 2011	+223.745,43 €	Déficit 2011	-233.225,47 €
Dépenses 2012	-671.166,55 €	Dépenses 2012	-377.276,50 €
Recettes 2012	+854.555,44 €	Recettes 2012	+495.502,44 €
		Restes à réaliser :	
		-dépenses	-93.673,11 €
		-recettes	+200.000,00 €
Excédent réel 2012	+407.134,32 €	Déficit réel 2012	-8.672,64 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE L'ANNEE 2012 – AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget primitif de l'année 2013 du service « Commune » les résultats de l'année 2012 de la manière suivante :

-a) inscription de la somme de **248.461,38 €** à l'article « 002/Résultat de fonctionnement reporté/Excédent » de la section « Recettes de fonctionnement » soit : résultat réel de fonctionnement (excédent) de 407.134,32 € - résultat réel d'investissement (déficit) de 8.672,64 € - affectation complémentaire d'une partie de l'excédent réel en section d'investissement de 150.000,00 € = 248.461,68 € ;

-b) inscription de la somme de **114.999,53 €** à l'article « 001/Résultat d'investissement reporté/Déficit » de la section « Dépenses d'investissement » ;

-c) inscription de la somme de **8.672,64 €** à l'article « 1068/Excédents de fonctionnement capitalisés » de la section « Recettes d'investissement » ;

-d) inscription de la somme de **150.000,00 €** à l'article « 1068/Excédents de fonctionnement capitalisés » de la section « Recettes d'investissement » correspondant à l'affectation complémentaire visé au a) ci-dessus.

COMPTE DE GESTION DE L'ANNEE 2012

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver le compte de gestion de l'année 2012 concernant le service « Commune », ce document reprenant les mêmes montants et résultats que le compte administratif vu précédemment.

TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES POUR L'ANNEE 2013 – VOTE DES TAUX

Le Conseil municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2013 en prévoyant une augmentation de 2% des taux de l'année 2012 :

Nature de la taxe	Taux de référence année 2012	Taux de référence année 2013	Bases prévisionnelles	Produit attendu de l'année 2013
Taxe d'habitation	17,20 %	17,54 %	1.109.000 €	194.519 €
Foncier bâti	10,86 %	11,08 %	656.300 €	72.718 €
Foncier non bâti	86,28 %	87,99 %	48.000 €	42.235 €
Cotisation foncière des entreprises	21,22 %	21,64 %	39.500 €	8.548 €
			1.852.800 €	318.020 €

SUBVENTIONS 2013 – FIXATION DE LA LISTE DES ATTRIBUTAIRES ET DES MONTANTS

Le Conseil municipal décide de fixer comme suit la liste des attributaires de subventions communales pour l'année 2013 :

Associations retenues	Montant fixé
Accord de Muespach	150,00 €
Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêt	60,00 €
Apa'Lib (Aide aux Personnes Agées)	400,00 €
Arboriculteurs du Haut-Sundgau	80,00 €
Batterie-Fanfare de Muespach	155,00 €
Chorale Sainte Cécile de Muespach	310,00 €
Donneurs de Sang de Muespach	460,00 €
Ecole Alsacienne de Chiens-Guides d'Aveugles	100,00 €
Football Club de Muespach -subvention au titre des jeunes licenciés sportifs	345,00 € 530,00 €
Groupement d'Action Sociale pour le Personnel	300,00 €
Les Restaurants du Cœur	100,00 €
Mieux Vivre à Saint Morand	90,00 €
Myopathies (Association Française contre les –)	35,00 €
Paralysés de France	35,00 €
Prévention Routière	35,00 €
Sapeurs Pompiers de Muespach	155,00 €
Sport Culture et Loisirs Sportifs de Muespach	400,00 €
Sundg'Oldies de Muespach	150,00 €
Tennis-Club de Muespach-le-Haut	135,00 €
Réserve	1.975,00 €
Subventions 2013 déjà accordées par délibérations précédentes	0,00 €

TOTAL	6.000,00 €
--------------	-------------------

BUDGET PRIMITIF DE L'ANNEE 2013

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le budget primitif de l'année 2013, service « Commune », arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1.023.061,38 €	1.023.061,38 €
Investissement	822.534,02 €	822.534,02 €
-report de crédits	93.673,11 €	200.000,00 €
-nouveaux crédits	728.860,91 €	622.534,02 €
TOTAUX	1.845.595,40 €	1.845.595,40 €

SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2012

Le Conseil municipal prend acte du dépôt en mairie du rapport d'activité de l'année 2012 du SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAUX « BRIGADE VERTE » et demande à Monsieur le Maire de mettre celui-ci à la disposition du public.

RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE – 2EME TRANCHE – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ET DE GESTION ULTERIEURE AVEC LE CONSEIL GENERAL

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune dans la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Département dans le cadre de l'opération : travaux de voirie de la rue du 1^{er} Septembre (2^{ème} tranche), et l'autorise à signer ce document.

ASSURANCES – REMBOURSEMENT SUR UN SINISTRE

Le Conseil municipal émet un avis favorable dans le règlement du sinistre en date du 07 novembre 2012 « Rue de la Fontaine / Choc de véhicule contre un lampadaire d'éclairage public » avec la réception d'un chèque de la société GROUPAMA ASSURANCES, assureur de la commune, d'un montant de 532,22 € correspondant au devis établi le 04 mars 2013 par la société ROHL d'ERSTEIN.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

- rapport d'une réunion du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES AFFAIRES CULTURELLES DU COLLEGE DE HIRSINGUE par les délégués communaux HUBERT HEBINGER et HENRI JACQUES : les points suivants ont été abordés (fonds de roulement du syndicat intercommunal, diminution des élèves fréquentant l'établissement, subventionnement de la section foot-études, non versement de la part du Département sur le transport scolaire) ;
- propositions de médailles d'honneur communale, départementale et régionale à des membres du Conseil municipal : médailles de vermeil pour ROLAND HALLER et PASCAL GROELL et d'argent pour ALAIN SCHMITT ;
- l'installation de la seconde classe de l'école numérique rurale à l'école élémentaire aura lieu mercredi 17 avril 2013 ;
- une formation pour les utilisateurs du site Internet de la commune se déroulera jeudi 18 avril 2013 et sera délivrée par la société ACTIVIS de MULHOUSE

Séance du 07 mai 2013

RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE – 2EME TRANCHE – RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DES ENTREPRISES RETENUES

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de l'opération suivante : travaux de voirie de la rue du 1^{er} Septembre (2^{ème} tranche). Il informe qu'une consultation d'entreprises conformément au Code des marchés publics a été réalisée dans le cadre d'une procédure adaptée. Il présente la proposition de la commission d'appel d'offres chargée de l'ouverture des plis. Il rappelle également que les critères d'attribution ont été fixés comme suit : 50% pour le prix ; 10% pour le délai proposé ; 40% pour la valeur

technique. Il fait part que le financement se ferait par une subvention du CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN (en cours d'instruction) et de la contraction d'un emprunt. A l'unanimité, il retient les sociétés suivantes pour la réalisation des travaux :

-lot n° 1/VRD : la société TRAVAUX PUBLICS DU PAYS DE SIERENTZ, de SIERENTZ, pour l'offre correspondant au montant de 177.333,50 € H.T., soit 212.090,87 € T.T.C., renégociée au montant de 173.786,83 € H.T., soit 207.849,05 € T.T.C., classée première en tenant compte des critères préalablement fixés,

-lot n° 2/Eclairage public : la société LIGNES & RESEAUX DE L'EST, d'ILLFURTH, pour l'offre correspondant au montant de 47.250,00 € H.T., soit 56.511,00 € T.T.C., classée première en tenant compte des critères préalablement fixés,

SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'ALTKIRCH – MODIFICATION DES STATUTS

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la modification de l'article 8 du chapitre 8.1. « Comité syndical » du SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION FORESTIERE DE LA REGION D'ALTKIRCH concernant la représentativité de la commune lors des assemblées syndicales

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au groupement de commandes pour la réalisation du document unique d'évaluation des risques professionnels, dont le CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU HAUT RHIN sera coordonnateur.

PROJET D'ARRETE PORTANT REGLEMENTATION DE LA CONSTRUCTION, DE LA RECONSTRUCTION ET DE LA REPARATION DES TROTTOIRS LE LONG DES VOIES COMMUNALES ET DEPARTEMENTALES

Dans le cadre de la mise en place d'un règlement général de voirie et concernant particulièrement la construction, la reconstruction et la réparation des trottoirs le long des voies communales et départementales, un projet de règlement de la construction, de la reconstruction et de la réparation des trottoirs le long des voies communales et départementales a été approuvé et fera l'objet d'un arrêté réglementaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH – PROJET DE CONVENTION POUR LA POSE D'ENROBES RUE DE LA MONTAGNE

Un avis favorable est donné par le Conseil municipal pour la prise d'une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH pour une mission de pose d'enrobés RUE DE LA MONTAGNE. L'enveloppe financière prévisionnelle est de 7.208,38 € T.T.C., et sera prise en compte sur les crédits existants à l'article « 2151 / Réseaux de voirie » du chapitre « 21 / Immobilisations corporelles » de la section « Dépenses d'investissement » du budget primitif de l'année 2013.

REGLEMENT DE MISE EN LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la proposition émise, soit de mettre à disposition des particuliers de la commune la salle polyvalente et le préau y attenant que pendant les vacances scolaires d'été (soit de la semaine suivant le début jusqu'au week-end précédant la nouvelle rentrée). Les associations communales pourront continuer de l'utiliser durant toute l'année. Le foyer de la gare sera disponible pour ces locations sauf les jours concernés par les activités de l'association du club « Sans Souci ».

ACQUISITION DE TERRAINS

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de deux parcelles situées en zone agricole comme suit :

-section 002 parcelle 113 de 14,09 ares au lieu-dit « Seerain » sise sur une ligne de captage d'eaux ;

-section 010 parcelle 194 de 13,43 ares au lieu-dit « Obere See » sur laquelle est sis un point de captage d'eaux

Le prix de vente d'ensemble est de 1.250,00 € -mille deux cent cinquante euros-.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

-compte-rendu par M. PATRICK SCHINDLER, 2^{ème} adjoint, d'une réunion d'information de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH sur l'aménagement du temps scolaire dans les communes membres et l'organisation futur du service « Périscolaire »,
-l'organisation d'un tournoi de pétanque le dimanche 02 juin 2013 par la commission « Jeunesse » de la commune sur le terrain RUE DE LA GARE.

Séance du 09 juillet 2013

ASSURANCES – REMBOURSEMENT SUR DES SINISTRES

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour le règlement de l'indemnité différée sur le sinistre en date du 22 octobre 2012 « Rue du 1^{er} Septembre / Choc de véhicule contre un abri bus », d'un montant de 4.810,00 €. La déclaration de sinistre avait été transmise à la société GROUPAMA ASSURANCES, assureur de la commune. Par courrier du 03 mai 2013 enregistré le 11 mai 2013, cette dernière a transmis un chèque de 4.810,00 € valant premier versement sur ce sinistre, en attendant l'accord définitif de la partie adverse. Il fait part que le devis établi le 22 novembre 2012 par la société ARCOMAT de SEDAN est de 5.448,98 € T.T.C.

ASSURANCES – REMBOURSEMENT SUR UN SINISTRE

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour le règlement de l'indemnité différée sur le sinistre en date du 05 octobre 2012 « Rue du 1^{er} Septembre / Choc de véhicule contre du matériel de signalisation », d'un montant de 441,64 €. La déclaration de sinistre a été transmise à la société GROUPAMA ASSURANCES, assureur de la commune. Par courrier du 17 mai 2013 enregistré le 24 mai 2013, cette dernière a transmis un chèque de 441,64 € valant premier versement sur ce sinistre, en attendant l'accord définitif de la partie adverse. Il fait part que le devis établi le 22 novembre 2012 par la société SIGNAUX GIROD ALSACE de COLMAR est de 746,64 € T.T.C.

COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL ET GERSBACH – NOUVELLE COMPOSITION A COMPTER DU PROCHAIN RENOUVELLEMENT GENERAL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Dans le cadre de la loi n° 2010-1563, modifiée par la loi du 31 décembre 2012 relative à la représentation des communes dans les communautés de communes et d'agglomération (loi n° 2012-1561), les règles de composition du conseil communautaire ont été modifiées. Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une nouvelle composition des EPCI à fiscalité propre doit être fixée à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux. Cette nouvelle composition est déterminée soit par accord local à la majorité qualifiée des communes-membres ou à défaut à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne en application des III à VI de l'article L.5211-6-1 du Code général des collectivités territoriale (CGCT). Le Conseil municipal émet un avis favorable à la nouvelle répartition telle que résumée dans le tableau ci-dessous :

Communes	Population INSEE pour 2013	Nombre de délégués
Henflingen	198	2
Ruederbach	358	2
Grentzingen	537	2
Oberdorf	573	2
Werentzhouse	575	2
Roppentzwiller	721	2
Steinsoultz	783	3
Muespach	854	3
Durmenach	955	3
Muespach le Haut	1006	3
Waldighoffen	1493	3

TOTAL		27 délégués
-------	--	-------------

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE HAGENTHAL LE BAS POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU LOCAL DES BRIGADES VERTES DU SECTEUR

Le Conseil municipal n'émet pas un avis favorable pour une participation de la commune de MUESPACH à la construction d'un nouveau local des BRIGADES VERTES réalisée par la commune de HAGENTHAL LE BAS, entendu que cette participation ne relève pas de la compétence de la commune de MUESPACH.

COMPTE RENDU DES CHANTIERS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX EN COURS ET A VENIR

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante de l'état des travaux actuellement en cours sur le territoire de la commune de MUESPACH, à savoir :

-pour ce qui concerne les travaux d'assainissement en cours RUE DE LA MONTAGNE, compétence de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH, la pose des enrobés sur les parcelles en attente se fera au courant de la présente semaine par la société DIETLIN, conformément aux conditions du marché en cours ;

-pour ce qui relève des travaux publics communaux entrepris par la société T.P. PAYS DE SIERENTZ, les trottoirs de la partie droite seront achevés d'ici la fin du mois de juillet. L'installation des lampadaires par la société LIGNES ET RESEAUX DE L'EST se fera dans les semaines suivantes lors de la réalisation des travaux sur la partie gauche de la chaussée. La fin de l'ensemble de cette opération est prévue au cours du mois de septembre. D'autre part, il n'y a pas de difficultés particulières à signaler sur ce chantier.

EGLISE – REFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante du contenu de la rencontre qui s'est tenue sur le site de l'église en date du 20 mai 2013 et à laquelle ont participé Monsieur ALAIN SCHMITT –adjoint chargé des travaux et de l'entretien des bâtiments communaux-, de Monsieur DI BIASE, directeur de l'entreprise du même nom et de Monsieur Philippe GRETTET –président du conseil de fabrique de l'église Saint-Blaise de Muespach-. Après avoir estimé les travaux d'étanchéité à réaliser sur la portion de la pente Nord-Est du toit de l'église, l'entreprise DI BIASE précise que la réfection de cette portion de toiture sera réalisée dans le courant de cette année, sans pouvoir donner de date précise en raison d'un calendrier d'interventions très chargé dû notamment aux impératifs de la météorologie au cours des 5 premiers mois de l'année. Un devis préalable sera transmis en mairie et le conseil municipal sera consulté sur la teneur de la proposition de travaux à prévoir.

RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC – AMENAGEMENTS SPECIFIQUES AUX LAMPADAIRES

Un avis favorable est donné par le Conseil municipal à la réalisation de l'opération suivante : aménagements spécifiques de certains candélabres d'éclairage public installés dans le cadre du marché de travaux d'aménagement de la voirie RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE (tranches 1 et 2), permettant la mise en place de porte-fanions et des décorations de Noël et décide d'approuver le devis présenté par la société LIGNES ET RESEAUX DE L'EST, ayant son siège à ILLFURTH, d'un montant de 5.346,00 € H.T., soit 6.393,82 € T.T.C.

CIMETIERE – FOURNITURE ET POSE D'UN COLUMBARIUM – RECEPTION DES TRAVAUX ET AMENAGEMENT FINAL

La commission communale chargée de la gestion du cimetière est chargée de vérifier la bonne exécution des travaux de pose d'un columbarium par la société ZANCHETTA, ayant son siège à VILLAGE NEUF, conformément au descriptif de l'entreprise prévu dans le devis initial approuvé par l'assemblée délibérante.

ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS – CAISSON D'INFORMATION « MAIRIE » ET « POSTE »

Un avis favorable est donné par le Conseil municipal à la réalisation de l'opération suivante : remplacement du caisson d'information situé sur le domaine public et informant de l'implantation de la mairie et de l'agence postale communale, et décide d'approuver la proposition de la société AD VISUEL, ayant son siège à WALDIGHOFFEN, pour un montant de 747,00 € H.T., soit 893,41 € T.T.C.

AMENAGEMENT DE PLACETTE POUR UNE FONTAINE RUE DE LA MONTAGNE ET TRAVAUX SUR LE CHEMIN RURAL DIT « ALLMENDWEG »

Le Conseil municipal ne donne pas de suite favorable à la réalisation de ces opérations pour les motifs suivants :

- la proposition de prix pour l'aménagement du chemin rural dit « ALLMENDWEG » n'a pas été sollicité par la commune ;
- les données indiquées concernant l'aménagement d'une placette pour l'installation d'une fontaine RUE DE LA MONTAGNE ne sont pas complètes.

RUE DU ZIEL – AMENAGEMENTS A REALISER SUITE A INONDATIONS

Monsieur le Maire rappelle la récente inondation et la coulée de boue consécutives à un orage majeur dont ont été victimes les habitations du lotissement de la RUE DU ZIEL à MUESPACH. Il apparaît d'après les premières constatations que les structures existantes en traversée du chemin rural venant de la commune de MUESPACH LE HAUT ont été enlevées. Ces structures assuraient la déviation des eaux de pluie et d'orage du chemin vers les fossés latéraux. La compétence de ce chemin relève de l'ASSOCIATION FONCIERE de MUESPACH LE HAUT. La conséquence immédiate de ces agissements se traduit donc par une arrivée massive d'eaux d'orage sur le bassin du lotissement de la RUE DU ZIEL. Le Conseil municipal se voit ainsi contraint de solliciter l'ASSOCIATION FONCIERE de MUESPACH LE HAUT de remettre rapidement en place les anciennes structures (buttes de revers d'eau) afin de sécuriser les habitations de la RUE DU ZIEL. La commune de MUESPACH, quant à elle, installera sur la portion du chemin relevant de sa compétence, un « revers d'eau » afin de sécuriser au maximum les habitations de ce quartier.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

- il fait observer aux membres de l'assemblée délibérante la dégradation des passages-protégés suite aux travaux d'assainissement engagés dans la RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE, dans toute la traversée villageoise. Il sollicite le Conseil municipal à se prononcer pour la réfection de ces passages-protégés devant les écoles, l'église et les abris-bus. L'ensemble du réseau des passages-protégés sera repris dès rénovation du tapis d'enrobé sur cette traversée villageoise.

SEANCE A HUIS-CLOS – DEMANDE DE MONSIEUR LE MAIRE

Afin de traiter une affaire privée, le Conseil municipal, sur demande de Monsieur le Maire et conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, approuve de se réunir à huis-clos.

Séance du 03 septembre 2013

TRANSPORT DES ENFANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE A LA PISCINE – OFFRE DE PRIX

Le Conseil municipal décide de réaliser une consultation et de surseoir à l'acceptation de l'offre de la société SUNDGAU VOYAGES, dont le siège est à PFETTERHOUSE (HAUT RHIN), pour la prestation suivante : transport des enfants de l'école élémentaire de MUESPACH à la piscine de FERRETTE pour les 2^{ème} et 3^{ème} trimestre de l'année scolaire 2013/2014.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2012

Le Conseil municipal prend acte du dépôt en mairie du rapport d'activité de l'année 2012 du SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU HAUT-RHIN et demande qu'il soit mis à la disposition du public.

SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU – RAPPORT D'ACTIVITE DE L'ANNEE 2012

Le Conseil municipal prend acte du dépôt en mairie du rapport d'activité de l'année 2012 du SYNDICAT MIXTE POUR LE SUNDGAU et demande qu'il soit mis à la disposition du public.

RUE DE LA MONTAGNE – AMENAGEMENT D'UNE PLACETTE POUR UNE FONTAINE

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de l'opération suivante : aménagement d'une placette pour l'installation d'une fontaine RUE DE LA MONTAGNE. Il donne délégation à Monsieur le

Maire afin de retenir la proposition financièrement la moins disante après réception des offres de la société ENCER, de ROPPENTZWILLER, et celle de la société TRAVAUX PUBLICS DU PAYS DE SIERENTZ, de SIERENTZ.

BUDGETS ET FINANCES – DECISION MODIFICATIVE N° 1/2013

Le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 1/2013 au budget primitif de l'année 2013 motivée par des écritures d'ordre relatives à un amortissement d'une participation versée en 2012 pour les dépenses d'investissement de l'école maternelle (montant réel : 1.307,65 €) et à la cession d'une partie d'une parcelle appartenant à la commune à la société SFR (montant réel : 7.000,00 €).

CESSION DE TERRAINS

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition à titre gratuit de 2 parcelles appartenant l'une aux conjoints BOHRER, demeurant à RIEDISHEIM (section n° 05, parcelle n° 266 de 1,76 are), l'autre aux conjoints SPRINGINSFELD, demeurant à MUESPACH (section n° 05, parcelle n° 275/193 de 1,77 are). L'acquisition de ces parcelles est motivée par la création d'un chemin communal en vue de la desserte de parcelles destinées à recevoir des maisons d'habitation. Cette transaction sera faite par la voie d'un acte administratif.

AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA COMMUNE

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à représenter la commune de MUESPACH dans un recours pour excès de pouvoir déposé par la SCP des Maîtres RENAUD FRANCOIS ET VERONIQUE SCHOTT, notaires à MULHOUSE, pour le compte de Madame et Monsieur PARISIO, demeurant 4 RUE DU WILLERHOF à MUESPACH, contre l'arrêté délivré le 20 juin 2013 accordant à Monsieur HEMMERLIN THOMAS un permis de construire d'une maison d'habitation RUE DU WILLERHOF. Le cabinet SELARL SOLER-COUTEAUX/LLORENS, de STRASBOURG, est désigné pour défendre les intérêts de la commune de MUESPACH dans cette instance.

RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE/R.D. 463 – REVETEMENT EN ENROBES DE LA CHAUSSEE

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que l'accord a été obtenu de la part du CONSEIL GENERAL du HAUT RHIN pour la mise en enrobés de la R.D. 463/RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE entre l'entrée de l'agglomération en provenance de MUESPACH LE HAUT et le carrefour RUE DE FERRETTE/RUE DE STEINSOULTZ/RUE DE LA MONTAGNE. Cette opération sera effectuée entre le lundi 09 septembre 2013 et le samedi 14 septembre 2013 par la société COLAS EST, sous contrôle de l'UNITE ROUTIERE d'ALTKIRCH. Pour permettre la bonne réalisation de ces travaux, la circulation sera totalement interdite sur le tronçon délimité ci-dessus au transit journalier : une déviation est prévue par les communes de JETTINGEN, BERENTZWILLER, KNOERINGUE et FOLGENSBOURG dans les deux sens de circulation. Seuls pourront circuler les riverains, les personnes ayant leur activité professionnelle sur le secteur concerné, les transports scolaires, les services postaux et les services de secours. Les arrêtés réglementaires sont en cours d'établissement.

ACQUISITION DE TERRAINS DE LA SAFER

Le Conseil municipal émet un avis favorable à l'acquisition de 2 parcelles (section n° 02, parcelle n° 113, de 14,09 ares située sur une ligne de captage d'eaux, et section n° 10, parcelle n° 194, de 13,43 ares sur laquelle est sis un point de captage d'eaux) auprès de la SAFER Alsace, au prix de 2.547,00 €, après appel à candidature et confirmation du renouvellement de l'intérêt de la commune d'être candidate à l'acquisition par lettre du 25 juin 2013.

VENTE DE PAVES ISSUS DE TRAVAUX COMMUNAUX

Le Conseil municipal décide mettre en vente les pavés issus de divers travaux communaux. Il fixe la quantité minimum d'acquisition par acheteur à 100 pièces, au prix de 12,00 € le lot.

RUE DES FLEURS – AMENAGEMENT DEVANT L'ENTREE D'UNE PROPRIETE PRIVEE

Monsieur le Maire présente un plan de la RUE DES FLEURS et donne les explications pour l'aménagement en enrobés d'une superficie d'environ 24 m² pour permettre un bon écoulement d'eaux de pluie et sécuriser le déneigement de cette voie dans de bonnes conditions. Le Conseil municipal souhaite qu'un inventaire des lieux à réaliser dans ce même type de prestations soit fait et qu'une opération globale puisse intervenir avant l'hiver prochain.

FORET COMMUNALE – COUPES DE BOIS DE L'ANNEE 2014 - PREVISION

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité et sans observation l'état prévisionnel des coupes de bois de l'année 2014 élaboré par les services de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS. Il donne les détails des principaux éléments suivants :

-bois d'œuvre et d'industrie : 788 m³ issus des parcelles 5A2, 8A, 9R, 11A et 20R

-bois de feu : 202 m³ soit 288 stères issus des parcelles 5A2, 8A et 9R

-volume non façonné : 288 m³ soit 412 stères issus des parcelles 5A2, 8A, 9R, 11A et 20R

soit une recette brute prévue de 53.230,00 € H.T.

-dépenses d'exploitation prévues (personnel de 0,00 €, abattage et façonnage à l'entreprise de 19.350,00 €, débardage et câblage de 6.950,00 €, honoraires de 3.227,00 €),

soit une dépense brute prévue de 29.527,00 € H.T.

soit un bilan prévisionnel net excédentaire de 23.703,00 € H.T.

FORET COMMUNALE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite au projet de création d'une route forestière (empierrement d'un chemin existant et création d'une place de retournement) dans la parcelle forestière n° 20 de la forêt communale de MUESPACH et préconisée par les services de l'OFFICE NATIONAL DES FORETS. Il donne les motivations pour cette réalisation à l'appui de plans cadastraux : exploitation de bois d'industrie dans une parcelle où n'existe aucune sortie pour le transport des grumes sauf sur un chemin existant mais nécessitant la traversée de parcelles boisées et non exploitées. Il précise que l'ensemble de ce projet est de 10.750,25 € H.T., dont 9.513,50 € H.T. de travaux et 1.236,75 € H.T. d'honoraires. L'assemblée délibérante préconise une exploitation plus près du chemin existant, offrant l'avantage de ne pas devoir traverser des parcelles entièrement boisées, ou de réaliser une exploitation en stères pour bois de chauffage et non en grumes.

SUBVENTIONS 2013 – OCTROI D'UNE PARTICIPATION A L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité qu'une subvention d'un montant de 610,00 € (soit 10 € par élève) soit versée à la coopérative de l'école maternelle au titre du transport lors d'une sortie de fin d'année des enfants de l'école maternelle.

ECOLE MATERNELLE INTERCOMMUNALE – QUOTES-PARTS COMMUNALES DE REPARTITION DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ANNEE SCOLAIRE 2013/2014

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'état des effectifs de l'école maternelle, tel qu'il lui a été envoyé par la directrice de cette structure, pour l'année scolaire 2013/2014. Il rappelle que les frais de fonctionnement sont répartis entre les communes de KNOERINGUE, MUESPACH et MUESPACH LE HAUT selon les effectifs issus de chaque commune et selon l'état ci-après :

Commune	Effectifs transmis par la directrice de l'école maternelle	Pourcentage de la quote-part de répartition des frais
KNOERINGUE	07	11,11 %
MUESPACH	26	41,27 %
MUESPACH LE HAUT	30	47,62 %
	63	100,00 %

COMPTE RENDU DE CHANTIERS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Monsieur le Maire fait le point sur les diverses opérations réalisées, en cours et projetées sur les diverses voiries et bâtiments communaux :

-la mise en place des bordures de trottoirs par la société TP PAYS DE SIERENTZ et des lampadaires d'éclairage public par la société LIGNES ET RESEAUX DE L'EST, titulaires du marché de la 2^{ème} tranche, est en cours d'achèvement ;

-la mise à niveau des bouches à clé et des regards sur la R.D. 463/RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE seront réalisés à compter du 15 octobre 2013 par la société DIETLIN, mandatée par la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH, compétente concernant les services « Assainissement » et « Eau » ;

-le nettoyage de résidus de goudron autour des regards d'assainissement faisant suite à la mise en place de l'enrobés sur la R.D. 463/RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE par le CONSEIL GENERAL a été approuvé et la prestation sera réalisée par la société DIETLIN, à charge du budget communal ;
-le balayage de la chaussée et des trottoirs sera réalisée à la fin des travaux par une entreprise spécialisée ;
-la mise en place d'enrobés sur diverses voies communales a été approuvée. Une consultation d'entreprises sera réalisée pour cette opération ;
-le nettoyage des murets devant l'école maternelle, le presbytère, l'agence postale communale et le long de l'escalier permettant d'accéder à la mairie a été approuvé et les travaux confiés à la société PRESTOT DAVID, de QUIMPER, pour un montant de 1.200,00 € T.T.C. ;
-la réalisation de la signalisation horizontale (passage piétons, arrêts bus) sur la R.D. 463/RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE suite à la mise en place des enrobés et la fin des travaux communaux.

RUE DE LA MONTAGNE – AMENAGEMENT D'UNE PLACETTE POUR UNE FONTAINE

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable à la réalisation de l'opération suivante : aménagement d'une placette pour l'installation d'une fontaine RUE DE LA MONTAGNE. A cet effet, la proposition émise par la société T.P. PAYS DE SIERENTZ, ayant son siège à SIERENTZ, d'un montant de 10.476,96 € T.T.C. est approuvée.

AUTORISATION A DONNER AU 1^{ER} ADJOINT POUR LA SIGNATURE D'ACTES ADMINISTRATIFS

Le Conseil municipal désigne le 1^{er} Adjoint régulièrement en fonction pour représenter la commune dans la signature d'actes authentiques passés sous la forme administrative et concernant la commune de MUESPACH comme le prévoit l'article L.1311-13 du Code général des collectivités territoriales. Le Maire est habilité à recevoir et à authentifier, en vue de leur publication au bureau des hypothèques, les actes concernant les droits réels immobiliers ainsi que les baux passés sous la forme administrative par la collectivité qu'il représente.

SCHEMA REGIONAL DE COHERENCE ECOLOGIQUE – AVIS

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis défavorable au projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique, qui est mis en consultation dans l'ensemble des communes de la Région Alsace et des organismes intercommunaux régionaux, qui ont jusqu'au 30 octobre 2013 pour émettre leur avis formel. Monsieur le Maire présente les grandes lignes et caractéristiques de ce projet de schéma qui devra être pris en compte dans l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), actuellement en cours de réalisation (établissement de trames vertes et bleues –soit des couloirs pour la circulation de la faune–, attention particulière aux zones à dominante humide, en particulier).

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION « SPORT CULTURE ET LOISIRS DE MUESPACH »

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité qu'une subvention d'un montant de 300,00 € soit versée à l'association « Sport Culture & Loisirs de Muespach » qui a effectué, pour les besoins de la commune, des versements divers.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :
-10 inscriptions à la formation « Secourisme » ont été enregistrées à ce jour.

Séance du 05 novembre 2013

RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE (2EME TRANCHE) – APPROBATION DE TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES POUR LE LOT N° 1/VRD

Le Conseil municipal approuve des travaux supplémentaires réalisés d'un montant de 17.059,37 € H.T. soit 20.403,01 € T.T.C. dans le cadre du marché à procédure adaptée passé avec la société TRAVAUX PUBLICS DU PAYS DE SIERENTZ de SIERENTZ, pour le lot n° 1/VRD de la 2^{ème} tranche des travaux de voirie de la RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE.

REFECTION DE L'ENROBE DE DIVERSES RUES COMMUNALES – RESULTAT DE LA CONSULTATION ET CHOIX DE L'ENTREPRISE RETENUE

Le Conseil municipal donne un avis favorable à la réalisation de l'opération suivante : réfection en enrobés de diverses rues communales. Il décide de retenir, après consultation, la société TRAVAUX PUBLICS DU PAYS DE SIERENTZ, de SIERENTZ, pour l'offre correspondant au montant de 24.130,00 € H.T., soit 28.859,48 € T.T.C.

RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE – TRACAGE DE PASSAGES POUR LES PIETONS

Le Conseil municipal décide de reporter la décision de réaliser l'opération suivante : traçage de passages pour les piétons sur la RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE après une consultation d'entreprises.

RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE – POSE DE DALLES PODOTACTILES

Le Conseil municipal décide de reporter la décision de réaliser l'opération suivante : pose de dalles podotactiles pour les passages pour les piétons sur la RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE après une consultation d'entreprises.

RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE (2EME TRANCHE) – RECEPTION DES TRAVAUX

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la réception des travaux de voirie de la 2^{ème} tranche de la RUE DU 1^{ER} SEPTEMBRE a été fixée comme suit :

- mardi 12 novembre 2013 à 9h00 avec le titulaire du lot n° 1/VRD, à savoir la société TRAVAUX PUBLICS DU PAYS DE SIERENTZ, de SIERENTZ ;
- mardi 12 novembre 2013 à 10h30 avec le titulaire du lot n° 2/Eclairage public, à savoir la société LIGNES & RESEAUX DE L'EST, d'ILLFURTH.

TRANSPORT DES ENFANTS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE A LA PISCINE

Le Conseil municipal décide de retenir la société SUNDGAU VOYAGES, de PFETTERHOUSE, pour la prestation suivante : transport des enfants de l'école élémentaire à la piscine de FERRETTE. L'offre correspondant au montant de 108,99 € H.T, soit 116,62 € T.T.C. par voyage, a par conséquent été retenue.

PROJET DE TRAVAUX COMMUNAUX POUR L'ANNEE 2014

Monsieur le Maire propose les projets suivants pour l'année 2014 ou ultérieurement en fonction de l'avancement des travaux d'assainissement de la COMMUNAUTE DE COMMUNES ILL & GERSBACH :

- mise en place de trottoirs et de l'éclairage public dans la RUE DE STEINSOULTZ ;
- mise en place de trottoirs et de l'éclairage public dans la RUE DE LA MONTAGNE (l'assainissement a été mis en place).

RUE DE STEINSOULTZ – REALISATION D'UN PLAN TOPOGRAPHIQUE

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour la réalisation d'un plan topographique de la RUE DE STEINSOULTZ en vue de détenir des données fiables pour la réalisation de futurs travaux de voirie et d'éclairage public. Le Cabinet AP-TOPO PIERRE OCHSENBEIN, de STEINBRUNN LE BAS sera sollicité à cet effet.

RUE DE LA MONTAGNE – REALISATION D'UN PLAN TOPOGRAPHIQUE

Le Conseil municipal émet un avis favorable pour la réalisation d'un plan topographique de la RUE DE LA MONTAGNE en vue de détenir des données fiables pour la réalisation de futurs travaux de voirie et d'éclairage public. Le Cabinet AP-TOPO PIERRE OCHSENBEIN, de STEINBRUNN LE BAS sera sollicité à cet effet.

MOTION – LIBRE-CHOIX DE L'ASSURANCE MALADIE POUR LES TRAVAILLEURS FRONTALIERS

CONSIDERANT que l'accord de libre circulation des personnes, signé entre la SUISSE et l'UNION EUROPEENNE, permet aux travailleurs frontaliers française, par dérogation, de d'assurer auprès

-du régime suisse d'assurance maladie (selon la LAMal)

ou

-du régime général de la Sécurité Sociale française (CMU)

ou

-d'assurances privées en France,

CONSIDERANT que si les travailleurs frontaliers ne souhaitent pas relever du régime général de l'assurance maladie, il leur est possible de souscrire un contrat auprès d'une assurance maladie

privée jusqu'au 31 mai 2014,

CONSIDERANT que si les intentions du gouvernement visant à mettre fin au libre choix de l'assurance maladie après le 31 mai 2014 se confirmaient, l'immense majorité des travailleurs frontaliers relèverait du régime général de la Sécurité Sociale,

Le Conseil municipal

-déclare que les travailleurs frontaliers participent au développement économique des départements limitrophes de la Suisse par leur fort pouvoir de consommation,

-exprime son inquiétude quant à la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs frontaliers qui se répercutera sur le tissu économique local (commerces, artisans, entreprises, restaurants, etc...),

-redoute que les travailleurs frontaliers ne voient plus l'intérêt de travailler en Suisse et de rapatrier le résultat de leur travail en France,

Le Conseil municipal

SOUHAITE la pérennisation du droit d'option au-delà du 31 mai 2014,

SOLLICITE du Président de la République le maintien du libre-choix de l'assurance maladie des travailleurs frontaliers.

EGLISE – REFECTION PARTIELLE DE LA TOITURE

Le Conseil municipal donne un avis favorable au paiement de la facture d'un montant de 1.833,62 € H.T. soit 2.193,01 € T.T.C. de la société DI BIASE, ayant son siège à BARTENHEIM, pour le remplacement partiel de tuiles sur la toiture de l'église paroissiale de MUESPACH.

RECEPTION DU NOUVEL AN

Elle a été fixée au dimanche 12 janvier 2014 à 10h00 à la SALLE POLYVALENTE de MUESPACH. A cette cérémonie seront remises les médailles d'honneur régionale, départementale et communale à 3 élus : M. HALLER ROLAND (Maire) et M. GROELL PASCAL (1^{er} Adjoint) la médaille en vermeil et M. SCHMITT ALAIN (3^e Adjoint) la médaille d'argent, ainsi que la remise des prix aux lauréats du concours des maisons fleuries.

BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNAL DE DECEMBRE 2013

En vue d'une distribution la semaine avant la fête de Noël, les articles prévus devront être reçus par le responsable de la mise en page, M. HUBER PHILIPPE pour le 20 novembre 2013, dernier délai.

PRIX DU BOIS DE STERE DE BOIS DE CHAUFFAGE POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil municipal décide de maintenir à 44,00 € H.T. le stère de bois de chauffage pour l'année 2014, destiné au chauffage des foyers de la commune.

PRIX DU BOIS D'INDUSTRIE LONG (BIL) POUR L'ANNEE 2014

Le Conseil municipal décide de maintenir à 37,00 € H.T. le m3 de bois d'industrie long (BIL) pour l'année 2014.

COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire communique les informations diverses suivantes :

-en vue de régler une situation particulière de transport scolaire, résultant d'un déménagement familial en cours d'année 2013, avec installation à MUESPACH, et afin de ne pas perturber l'année scolaire en cours des 2 enfants inscrits dans les écoles élémentaires de KNOERINGUE et de MUESPACH LE HAUT, le Conseil municipal, sur demande des parents, donne un avis favorable à la prise en charge des deux enfants de cette famille, dans le bus scolaire affrété entre les communes de MUESPACH, MUESPACH LE HAUT et KNOERINGUE. Cette dérogation communale devra recevoir l'accord de l'organisation de ce service de transports scolaire, à savoir le CONSEIL GENERAL DU HAUT RHIN. Le transport scolaire de ces deux enfants sera confié durant les trajets journaliers au personnel habituellement désigné par la commune à cet effet.

-le fonctionnement des services publics locaux pour les fêtes de fin d'année sera le suivant : le mardi 24 décembre 2013 (mairie et agence postale communale fermées toute la journée) et le mardi 31 décembre 2013 (mairie ouverte de 9h00 à 11h00 exclusivement pour les demandes d'inscription sur les listes électorales) et agence postale communale fermée toute la journée.

ETAT CIVIL

du 15 novembre 2012 au 18 novembre 2013

Naissances

NOM	PRENOMS	DATE	ADRESSE
SPRINGINSFELD	Théo Paul	01 novembre 12	6A rue du Gersbach
CRAMATTE	Cerise Marie Lily	08 janvier 13	3 rue de la Fontaine
GRABOW MARTIGNON	Candice	20 janvier 13	4B rue de la Montagne
ISNER MURA	Eléonore Séverine Viviane	29 mai 13	5 rue des Sapins
SCHWAB	Eden	10 juin 13	23 rue de la Montagne
KIEFFER	Louis Emile	20 juin 13	22b rue de la Montagne
SCHUMACHER	Elio Emilio	08 août 13	9A rue des Prés
LEDGER	Madison	13 sept. 13	4d rue de la Montagne
GUTZWILLER	Elodie Jennifer Elodie	17 octobre 13	27 rue du 1 ^{er} Septembre

Mariages

EPOUX	EPOUSE	DATE	LIEU
BRUNNER Gilbert Adrien	BRITSCHU Renée Anne- Mairie	25 mai 13	Masevaux (Haut Rhin)
ROST Florian	DENU Régine Denise	30 mai 13	Uberach (Bas Rhin)
HEMMERLIN Thomas	LITZLER Laurence Isabelle	18 mai 13	Feldbach (Haut Rhin)
SCHINDLER Patrick André	BARON Dominique Anne Francine	27 juillet 13	Muespach

Décès

NOM	PRENOMS	DATE ET LIEU DU DECES	ANCIENNE ADRESSE
GROELL	Joseph Nicolas	14 novembre 12 Saint Louis (68)	74 rue du 1 ^{er} Septembre
HEMMERLIN	Joseph Déodat	11 avril 13 Bouxwiller (68)	6 rue du Gersbach
STARCK	Bernard Joseph	31 mai 13 Saint Louis (68)	2 rue des Champs
OTT	Aimé Isidore Michel	18 août 13 Muespach (68)	23 rue du 1 ^{er} Septembre
WEIGEL née GOEPFERT	Marie Madeleine	22 août 13 Saint Louis (68)	5 rue du Moulin
BRUNNER	Marcel	04 nov. 13 Seppois le Bas	27 rue de la Montagne

Urbanisme

Les demandes déposées et délivrées en 2013
(du 16 novembre 2012 au 18 novembre 2013)

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

DEMANDEURS	OBJETS	IMPLANTATION	DATE DE DELIVRANCE
TECHER Fabrice & BUSCH Delphine	Maison individuelle d'habitation	Rue du Gersbach	Arrêté d'autorisation du 24.01.2013
PELTIER Thibaut & Melinda	Maison individuelle d'habitation	Rue de la Vieille Route	Arrêté d'autorisation du 15.02.2013
HEMMERLIN Thomas & LITZLER Laurence	Maison individuelle d'habitation	Rue du Willerhof	Arrêté de refus du 28.02.2013
KUNTZ Rémi & SEEL Emmanuelle	Maison individuelle d'habitation	Rue du 1 ^{er} Septembre	En cours d'instruction
HEMMERLIN Thomas	Maison individuelle d'habitation	Rue du Willerhof	Arrêté d'autorisation du 20.06.2013
TROMMER André	Maison individuelle d'habitation	Rue de Steinsoultz	Arrêté d'autorisation du 19.09.2013
BAUER Luc	Car port	Rue de la Fontaine	Arrêté d'autorisation du 10.10.2013
HATSTATT Nathalie	Extension d'un bâtiment agricole	Rue de la Vieille Route	Arrêté d'autorisation du 21.10.2013
RIEDLE Mickaël	Réhab. et trans-form. d'une grange en appart.	Rue du 1 ^{er} Septembre	Arrêté d'autorisation du 08.10.2013
FH CONSTRUCTION	Maison individuelle d'habitation	Rue du 1 ^{er} Septembre	Arrêté d'autorisation du 09.09.2013
KÖHLER Nils & SIMON Elise	Maison individuelle d'habitation	Rue du Gersbach	Arrêté d'autorisation du 17.09.2013
HEINIS Gérard	Pergola	Rue de Ferrette	Arrêté d'autorisation du 04.09.2013
BRUNNER Lionel	Abri à bois	Rue des Vignes	Arrêté de refus du 04.09.2013
BANNWARTH Nico-las	Maison individuelle d'habitation	Rue de la Vieille Route	Arrêté d'autorisation du 08.10.2013
SCHOFFMANN Sébastien	Car port	Rue de la Montagne	Arrêté d'autorisation du 08.10.2013
BRUNNER Lionel	Abri à bois	Rue des Vignes	Arrêté d'autorisation du 08.10.2013
HAAB André	Véranda	Rue du 1 ^{er} Septembre	Arrêté d'autorisation du 17.10.2013
BARTH Germaine	Garage	Rue des Fleurs	En cours d'instruction
STOLZ Christophe	Véranda	Rue du 1 ^{er} Septembre	En cours d'instruction

2/ DÉCLARATIONS PRÉALABLES

DEMANDEURS	OBJETS	IMPLANTATION	DATE DE DELIVRANCE
HEMMERLIN Yves	Panneaux photovoltaïques	Rue du 1 ^{er} Septembre	Certificat de non opposition du 27.12.2012
GOEPFERT Marc	Panneaux photovoltaïques	Rue du 1 ^{er} Septembre	Certificat de non opposition du 27.12.2012
ZIELINSKI Guy	Création d'ouvertures et ravalement façades	Rue du 1 ^{er} Septembre	Certificat de non opposition du 08.01.2013
GUTZWILLER Mathieu	Panneaux photovoltaïques	Rue de la Gare	Certificat de non opposition du 08.01.2013
Cabinet FRANTZ Philippe	Division foncière en 2 parcelles	Rue de la Vieille Route	Arrêté d'autorisation du 11.01.2013
ISNER Marc	Panneaux photovoltaïques	Rue des Sapins	Certificat de non opposition du 18.02.2013
SCHWEIZER Fredy	Garage monobloc	Rue du Gersbach	Arrêté d'autorisation du 12.04.2013
HEMMERLIN Richard	Sas d'entrée sur terrasse existante	Rue de la Fontaine	Arrêté d'autorisation du 21.05.2013
SCHWAB Vincent	Panneaux photovoltaïques	Rue de la Montagne	Certificat de non opposition du 30.05.2013
SCHWAB Vincent	Panneaux photovoltaïques	Rue de la Montagne	Dossier classé sans suite
HAAB André	Couverture de terrasse existante	Rue du 1 ^{er} Septembre	Dossier classé sans suite (nécessite un permis de construire)
SCHWAB Vincent	Panneaux photovoltaïques	Rue de la Montagne	Certificat de non opposition du 15.07.2013
OBERLI Robert	Abri de jardin	Rue des Sapins	Certificat de non opposition du 15.07.2013
HEINIS Gérard	Pergola	Rue de Ferrette	Dossier classé sans suite (nécessite un permis de construire)
SCHOFMANN Sébastien	Car port	Rue de la Montagne	Dossier classé sans suite (nécessite un permis de construire)
SCHERRER Patrice	Abri de jardin	Rue des Vignes	Certificat de non opposition du 13.08.2013

La Page des Sapeurs Pompiers

Sapeurs Pompiers - CI de Muespach
CIS III et Gersbach - SDIS Groupement SUD

J'aimerais tout d'abord adresser mes plus sincères remerciements à tous les généreux donateurs de notre village, pour cet énorme geste de solidarité et de soutien, que vous avez démontré cette année à l'égard de notre Corps, lors de la vente des calendriers.

L'année 2013, très riche en événements et principalement en catastrophes climatiques de toute sorte et de toute intensité, est sur le point de se terminer. Elle restera très longtemps marquée dans nos mémoires par les nouvelles difficultés survenues et les drames exceptionnels.

Tournons à cette occasion nos pensées vers nos camarades disparus dans l'accomplissement de leur diverses missions et également ceux qui ont été blessés. C'est en leur honneur que nous devons avoir encore plus à cœur d'assurer, de développer et d'améliorer le service public dont nous avons la charge.

“La **prise de conscience est nécessaire**, indispensable mais elle ne suffit pas.”

N'hésitez pas à rejoindre nos rangs soit :

1. par le biais des JSP (jeunes sapeurs-pompiers)

Si vous avez entre 11 et 18 ans, l'autorisation des parents et si vous remplissez les conditions d'aptitude médicale, en intégrant la section de jeunes Sapeurs-pompiers du CIS de Waldighoffen. Les jeunes filles et les jeunes garçons peuvent y découvrir le métier de Sapeur-pompier.

Les activités sont diverses :

- Formation sur le secours à personnes
- Découverte du matériel d'incendie et de secours, participation à des manœuvres.....
- Pratique de diverses activités physiques et sportives...



2. en devenant Sapeur-pompier volontaire : un engagement citoyen.

En parallèle à son activité professionnelle ou à ses études, le volontaire âgé de 16 ans au-moins et de 55 ans au plus, jouissant de ses droits civiques et répondant aux conditions d'aptitude physiques et médicales, devra suivre tout d'abord une formation d'intégration et ensuite une formation continue permettant le maintien de ses compétences et son adaptation aux différentes fonctions. Il exercera des missions incombant aux services d'incendie et de secours.

3. En rejoignant le service médical

Médecins, infirmiers, vétérinaires et les pharmaciens peuvent également intégrer le service de santé et de secours médical en apportant leurs connaissances médicales nécessaires aux opérations de secours aux personnes, au soutien sanitaire et également à la formation des Sapeurs-pompiers.

Comme il vaut toujours mieux prévenir que guérir, lors de tout sinistre voilà quelques rappels. En cas d'urgence, les services de secours sont à votre disposition pour vous venir en aide.

COMMENT APPELER LES SECOURS

Les numéros d'urgence
15, 17, 18, 112 ou 115 ?



18 – Sapeurs-pompiers

En cas de feu de bâtiment ou de végétation, d'accident, de malaise sur la voie publique...

15 – Service d'aide médicale urgente (SAMU)

En cas de besoin médical urgent ou de renseignements d'ordre médical (en l'absence de votre médecin traitant).

17 – Forces de l'ordre (Gendarmerie ou Police)

En cas de troubles à l'ordre public, vol, agression....

112 – Numéro d'urgence unique pour toute l'Europe

115 – SAMU social

Pour toute personne présentant une détresse sociale (ex : les personnes sans domicile ou sans abri et exposées aux intempéries).

Si vous êtes témoin d'un incident ! C'est à vous d'alerter les secours.

Pour toute demande d'intervention, **ayez le réflexe de faire le 18.**

C'est aujourd'hui le moyen unique pour faire intervenir les Sapeurs-pompiers.

Quelles sont les **informations** à donner à l'opérateur ?

La nature du problème, maladie ou accident

La localisation très précise de l'événement

Répondre aux questions posées par les secours ou, s'il s'agit d'un problème médical urgent, par le médecin «régulateur» du SAMU.

Un **dialogue** doit s'instaurer entre l'appelant et les services d'urgence qui peuvent donner des **conseils et des instructions** sur la conduite à tenir par le sauveteur, soit en attendant l'arrivée des moyens de secours, soit pour permettre au témoin de conduire son action lorsque l'intervention d'un service d'urgence ne s'avère pas nécessaire.

L'appelant doit attendre les instructions avant d'interrompre la communication !

En toutes circonstances, restez calme.

**Restons tous mobilisés dans le domaine du secours à personne.
Et chez nous de l'action il y en a :**

Au cours de ce mois de novembre 2013, a eu lieu tout d'abord une formation de secourisme **pour adultes** organisée conjointement par la commission des jeunes de Muespach et celle de Steinsoultz, au dépôt des Sapeurs-pompiers de Steinsoultz.

Au Foyer du Sapeur a lieu un cours de formation de secourisme pour les jeunes : une initiation aux gestes qui sauvent. Il est dispensé par la protection civile de Bartenheim. Cette opération, parrainée par le Crédit Mutuel, a été organisée par la commission des jeunes et a regroupé de jeunes collégiens et lycéens. Les cours d'une excellente pédagogie ont été suivis avec assiduité et passion. Tous les lauréats ont été couronnés de succès.

Je suis très heureux d'avoir mis pu mettre à disposition la salle de la Maison du Sapeur et ainsi favoriser cette formation.

Dans le cadre de la prévention, j'aimerais également lancer un appel aux adultes pour le secours à personne pour une formation de base ou une formation de recyclage.

Et surtout n'oubliez pas :

« L'altruisme n'est ni une utopie ni un vœu pieux, mais une nécessité, voire une urgence, dans notre monde de plus en plus interdépendant à l'heure de la mondialisation » : Matthieu Ricard.

« Je n'ai pas le pouvoir d'influencer la réalité qui m'entoure ». « Mais même quand je ne suis pas dans un rapport de force favorable, je peux apprendre à ne pas imposer mes demandes, à renoncer, à différer ou à déplacer mes attentes vers d'autres enjeux ».

Au nom de tous les membres du Corps et de l'Amicale, je vous souhaite à présent **de Joyeuses Fêtes de NOËL** et vous présente mes meilleurs et sincères vœux de **paix, de sérénité, de bonheur et de santé pour l'année 2014.**

Le chef du C.I. de Muespach, Lieutenant Pascal Groell

Location du foyer du Sapeur
06 11 50 95 59 ou au 03 89 68 71 36

CIMETIERE COMMUNAL

Travaux réalisés sur le cimetière en 2013

COLUMBARIUM

- Le site du columbarium a été aménagé avec l'extension et la mise en place d'une unité supplémentaire composée de 5 éléments.
- La stèle a été nettoyée.
- Le macadam a été refait autour du columbarium.

TRI DES DECHETS DANS LE CIMETIERE

Afin de valoriser les déchets végétaux produits dans le cimetière, le tri des déchets a été mis en place sur ce site, le cimetière est désormais organisé de façon à collecter les déchets verts dans les bacs mentionnés « **Déchets verts** » en complément, pour les autres déchets (pots, plastiques, fleurs artificielles...), un bac mentionné « **Déchets divers** » est à votre disposition.

Nous vous invitons à trier les déchets comme noté ci-dessus, cela facilitera la tâche à nos ouvriers communaux.

FLEURISSEMENT DES PARTIES COMMUNE DE NOTRE CIMETIERE

La commune et la commission du cimetière remercient chaleureusement les Muespachoises et Muespachois qui fleurissent, entretiennent et embellissent bénévolement les parties communes de notre cimetière tout au long de l'année.

Pour la commission du cimetière communale : la **Présidente Régine Rentz**.

Membres de la commission: Pascal Groell, Jean-Claude Kuntz et Hubert Hebinger





Une agréable ambiance devait régner tout au long du repas de Noël traditionnel chez les seniors de Muespach

Commission des jeunes 6 ans après...

La commission des jeunes est fière de son travail réalisé durant le mandat 2008-2014

Le bilan :

-chasse aux œufs pour les enfants avec dégustation d'une omelette les « samedi de Pâques »

-participation aux Téléthon avec vente de Manalas

-création d'un concours de panneaux de sécurité routière : 12 enfants participèrent à ce concours et 12 panneaux furent réalisés et installés dans Muespach.

-décoration du village par la fabrication de branches de Noël disposés dans Muespach.

-remise de gilets de sécurité à tous les enfants scolarisés à Muespach: don du Crédit Mutuel

-concours de pétanque : ce furent des moments de joie et de grande convivialité pour tous les participants, y compris pour ceux venus de l'extérieur du village.

-49 enfants ont été formés aux gestes de premiers secours avec l'aide de la protection civile de Bartenheim et de notre partenaire financier : le Crédit Mutuel Régio Plus .

Ainsi 28 enfants furent formés en 2008, 11 enfants en 2011 avec 10 autres en stage de perfectionnement. En 2013, 10 jeunes furent formés aux gestes de premiers secours.

-5 Adultes ont également été formés en collaboration avec Steinsoultz.

Je tiens à remercier tous les membres de cette commission : Philippe HUBER, Jean-Claude KUNTZ, Pascal GROELL, ainsi que tous les jeunes et autres participants à ces manifestations.

Le président de la commission des jeunes du Conseil municipal : Henri JACQUES.



GRANDS ANNIVERSAIRES 2014

90 ANS

SCHOFFMANN Anne-Marie 09/07/2014
SCHEIDECK Maria 21/08/2014

85 ANS

SCHOFFMANN Georgette 21/04/2014
STARCK Marie 25/04/2014
HEMMERLIN Pierre 14/09/2014
HATSTATT Pierre 29/11/2014

80 ANS

HAAS Marie-Louise 07/01/2014
HOFSTETTER Marguerite 09/01/2014
WILLIG Marie-Thérèse 17/01/2014
LITZLER Charles 26/01/2014
KUENTZ Georgette 06/02/2014
BITSCH Arthur 08/07/2014
KREUTTER Fernand 16/07/2014
WESPISSE Aimé 04/09/2014
BLENNER Joséphine 06/11/2014
BRUNNER Hélène 20/11/2014
BOHRER Yvonne 22/11/2014

Bois de chauffage, BIL et fonds de coupe

Avec le présent bulletin, est distribuée une feuille de réservation de



bois de chauffage, de bois d'industrie long et de fonds de coupe pour l'année 2014. Le talon de réservation est à remettre au secrétariat de la mairie pour la date indiquée sur la feuille de réservation.

Banque Alimentaire



La collecte de denrées alimentaires s'est déroulée à la mairie le samedi 30 novembre 2013. Le résultat n'est pas connu à la date de parution du présent bulletin. La commission remercie vivement tous les généreux donateurs à l'occasion de cette opération de soutien.

La Commission Sociale

Réception du Nouvel An

La traditionnelle réception du Nouvel An aura lieu **DIMANCHE 12 JANVIER 2014 à 10h00** à la Salle polyvalente de Muespach. Toute la population est cordialement invitée à cette manifestation.



Fonctionnement des services communaux pour les fêtes de fin d'année

-**Mardi 24 décembre 2013** : mairie et agence postale communale fermées

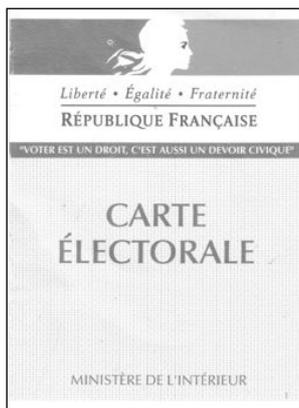
-**Vendredi 27 décembre 2013** au **Lundi 30 décembre 2013** : ouverture aux horaires habituels

-**Mardi 31 décembre 2013** :

- ▶ mairie ouverte de 9 h 00 à 11 h 00 uniquement pour les inscriptions sur les listes électorales et fermée l'après-midi
- ▶ agence postale communale fermée

Révision des listes électorales

Les nouveaux arrivants, les non inscrits désirant voter ainsi que les personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française doivent s'inscrire sur les listes électorales



avant le 31 décembre 2013 pour pouvoir voter en 2014. Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2014 et qui ont été inscrits sur les listes de recensement militaire sont inscrits automatiquement sans démarche à faire (néanmoins il est prudent de s'en assurer en mairie avant le 31 décembre 2013).

Les ressortissants européens domiciliés dans la commune peuvent également s'inscrire avant le 31 décembre 2013 (l'inscription n'est pas automatique). Ils pourront voter lors des élections municipales et européennes.

Les dates des scrutins prévus en 2014 sont les suivantes :

2014



dimanche 23 mars (1^{er} tour)
dimanche 30 mars (2^{ème} tour)



dimanche 25 mai

Population

Selon un décompte réalisé et mis à jour périodiquement, la population de MUESPACH est estimée à 922 habitants (467 de sexe masculin et 455 de sexe féminin) au 14 novembre 2013.



A.P.E.I.
Hirsingue

Hébergement - Accueil de jour
Accompagnement à la vie Sociale
Maison de Retraite Spécialisée
Equipe Mobile de Soins



Monsieur le Maire
Mairie de
68640 MUESPACH

Hirsingue, le 10 octobre 2013

Objet : Opération "Brioche" 2013

Monsieur le Maire,

La solidarité et la générosité de vos administrés ont une nouvelle fois été au rendez-vous de notre traditionnelle vente de "Brioche" au profit des personnes handicapées mentales de l'A. P. E. I. de Hirsingue.

L'édition 2013 a permis de vendre dans votre commune 207 brioches pour un montant de **1035 €**.

Je suis particulièrement touché par ce résultat, principalement dû à l'efficacité des vendeurs bénévoles de votre village. Je souhaite que vous leur transmettiez publiquement nos plus vifs remerciements, ainsi qu'à vos concitoyens pour leur générosité.

L'accompagnement au quotidien des personnes déficientes intellectuelles est à la charge des collectivités territoriales. Notre association assure au mieux cette mission ! Mais par les dons de cette opération « Brioche », vous nous permettez d'améliorer le cadre de vie des personnes défavorisées accueillies dans nos structures.

Au nom des personnes résidentes et usagères de nos services, de l'ensemble du personnel, des membres bénévoles du Conseil d'Administration, nous vous remercions très chaleureusement.



Le Président,

Fernand HEINIS

P. S. : Les bénéfices nous permettent de financer une partie des travaux de rénovation des chambres et poursuivre l'humanisation des unités de vie du site.



INFORMATIONS PRATIQUES

Secrétariat de la mairie :



Lundi	de	9 h à 11 h
Mardi	de	14 h à 17 h
Mercredi	de	9 h à 11 h
Jeudi	de	14 h à 18 h
Vendredi	de	9 h à 11 h

Téléphone : 03 89 68 61 24
mairie-de-muespach@wanadoo.fr Site internet : www.muespach.fr

Agence Postale Communale :

Lundi et vendredi	de	14 h à 17 h
Mardi, jeudi et samedi	de	09 h à 12 h



Changements à signaler en mairie :

Les personnes s'installant à Muespach ou quittant la Commune sont invitées à le signaler en mairie.



Règlement de la déchetterie communale

La déchetterie est ouverte au public
Tous les jours ouvrables de 8 h à 20 h

La déchetterie est strictement interdite d'accès
En dehors des heures mentionnées
Les dimanches et jours fériés

*Ce bulletin d'information a été conçu par la commission
« Information et Communication » et mis en page par Philippe Huber.
Les textes et photos proviennent des différentes commissions
et associations ainsi que de notre secrétaire de Mairie.
Merci à tous de votre lecture, de vos commentaires et suggestions.
Impression par l'Imprimerie Botella. Bulletin communal tiré à 400 ex.*

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS EN 2014

MOIS	DATES	MANIFESTATIONS	LIEUX
JANVIER 2014	Dimanche 12	Réception du Nouvel An	Salle Polyvalente Muespach
	Samedi 25	Assemblée générale du Corps et de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Muespach	Maison du Sapeur Muespach
	Mercredi 29	Don de sang	Salle Polyvalente Muespach
FEVRIER 2014	Samedi 08	Vente de cartes de membres par l'Amicale des Donneurs de Sang de Muespach	Village
	Samedi 15	Vente de cartes de membres par le Football Club de Muespach	Village
	Dimanche 23	Repas « Carpes frites » de l'Amicale des Sapeurs Pompiers de Muespach	Maison du Sapeur Muespach
MARS 2014	Dimanche 02	Vente de cartes de soutien par la Batterie-Fanfare de Muespach	Village
	Samedi 08	Assemblée générale de l'Amicale des Donneurs de Sang de Muespach	Salle Polyvalente Muespach
	Vendredi 21	Assemblée générale de l'Association des Arboriculteurs du Haut-Sundgau	Salle Polyvalente Muespach
AVRIL 2014	Dimanche 06	Repas « Carpes frites » du Football Club de Muespach	Salle Polyvalente Muespach Haut
	Samedi 19	Chasse aux oeufs	Alentours des écoles de Muespach
	Mercredi 23	Don de sang	Salle Polyvalente Muespach Haut
MAI 2014	Dimanche 04	Randonnée pédestre de l'Amicale des Donneurs de Sang de Muespach	Départ de la Salle Polyvalente Muespach
JUIN 2014	Dimanche 01	Tournoi de pétanque	Plateau sportif Rue de la Gare
	Dimanche 08	Expo-bourse de véhicules anciens et miniatures de l'association Sundg'Oldies	Salle Polyvalente et place des écoles Muespach

JUILLET 2014	Samedi 05 et Dimanche 06	Excursion de l'Amicale des Sapeurs Pompier de Muespach	
	Samedi 12	Soirée tricolore de l'Amicale des Donneurs de Sang de Muespach	Salle Polyvalente et alentours Muespach
AOÛT 2014	Vendredi 01	Don de sang	Salle Polyvalente Muespach
	Dimanche 24	Marché aux puces de l'Amicale des Sapeurs Pompier de Muespach	Rue de la Gare Muespach
SEPTEMBRE 2014	Samedi 13 et Dimanche 14	Sortie récréative de la Batterie Fanfare de Muespach	
OCTOBRE 2014	Mercredi 15	Don de sang	Salle Polyvalente Muespach Haut
	Vendredi 17	Assemblée ordinaire de l'Association des Arboriculteurs du Haut-Sundgau	Salle Polyvalente Muespach
	Dimanche 19	Repas d'automne de l'Amicale des Sapeurs Pompier de Muespach	Maison du Sapeur Muespach
NOVEMBRE 2014	Dimanche 02	Repas « Carpes frites » Football Club de Muespach	Salle Polyvalente Muespach Haut
	du Dimanche 02 au Dimanche 09	Vente de calendriers par l'Amicale des Sapeurs Pompier de Muespach	Village
	Dimanche 16	Portes ouvertes du Club des retraités « Sans Souci »	Foyer de la Gare Muespach
DECEMBRE 2014	Samedi 06	Soirée Sainte Barbe des Sapeurs Pompier de Muespach	Maison du Sapeur Muespach
	Mardi 09	Repas de Noël du Club des retraités « Sans Souci »	Foyer de la Gare Muespach

Retrouvez également de nombreuses informations sur :
www.facebook.com/muespach



